



Journée d'étude du 12 décembre 2024

Renaturer les territoires

Quelles échelles, quels acteurs ?







Journée d'étude du 12 décembre 2024

Renaturer les territoires

Quelles échelles, quels acteurs ?





Jean Guïony
Président de l'Institut
de la Transition foncière

Michèle Pappalardo
Présidente de la Fondation
Université Gustave Eiffel

PRÉFACE

Face à l'urgence climatique et à l'accélération des crises agricoles, industrielles, urbaines et environnementales, les sols sont la matrice indispensable de l'habitabilité de nos territoires. Après le carbone, l'énergie et l'eau, les sols doivent prendre leur place sur la carte de la transition écologique. Une condition préalable : développer un dialogue interdisciplinaire autour des savoirs pédologiques et favoriser leur partage auprès des professionnels de l'aménagement du territoire et de la gestion des sols.

C'est le pari de la Chaire Transition foncière, issue d'une collaboration inédite entre l'Institut de la Transition foncière, la Fondation Université Gustave Eiffel, l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Est et l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris : réussir à fédérer des chercheurs d'horizons divers autour de l'objet sol, dépasser le seul prisme du foncier pour construire un langage commun et des références partagées. Pour son cycle d'étude 2024, la Chaire s'interroge sur le concept de renaturation. Après avoir exploré les conditions techniques et socio-économiques de la restauration des fonctions des sols lors d'une première journée d'étude qui a donné lieu au premier Cahier de la Chaire, ce deuxième Cahier propose une prise de hauteur : comment

**penser la renaturation à l'échelle des territoires ?
Avec quelle gouvernance ? Quelles populations
sont concernées ? Quelles conflictualités
peuvent apparaître ?**

Ces enjeux étaient au cœur des réflexions soulevées lors de la journée d'étude du 12 décembre 2024, désormais retranscrites dans ce deuxième Cahier de la Chaire. Merci à l'ensemble des intervenants pour leur engagement !

Édito

- 12 *Mathieu Delorme,
Youssef Diab*

Concepts et imaginaires

- 17 **Ville / Campagne, comment s'orienter ?**
Sébastien Marot
- 25 **Les différentes formes de *rewilding* :
définitions, enjeux spatiaux et fonciers**
Régis Barraud
- 31 **L'ensauvagement : une piste pour
réconcilier les hommes et les autres
vivants dans la production urbaine ?**
Sébastien Bonthoux
- 37 **Re-naturation(s), fonctions narratives
du préfixe re-**
Joffrey Lavigne

Territorialiser la renaturation

- 47 **Restaurer les cours d'eau en milieu
rural : quels défis fonciers pour les
porteurs d'opérations ?**
Mathieu Bonnefond, Marie Fournier
- 55 **Passer à l'échelle des territoires :
quelles articulations entre renaturation
et stratégies écologiques territoriales ?**
Jean Bénet, Thibaut Guigue, Karine Hurel

Renaturer pour qui ?

- 63 **Renaturation :
le soin, une voie possible**
Lise Bourdeau-Lepage
- 71 **Transformer les espaces, composer
avec les héritages : questionner
la renaturation depuis les limites
de l'opération de désurbanisation
de la Bouillie, Blois**
Jérôme Cardinal

Pratiques en débat

- 81 **Le Grand Chemin : penser la rena-
turation au prisme des continuités
écologiques d'un territoire urbain**
*Gwenaëlle d'Aboville, Joffrey Lavigne,
Marie Puijalon*
- 87 **Regard de concepteur –
La renaturation comme matière à projet**
Karim Lahiani

Conclusion

Bibliographie

Index des figures





Mathieu Delorme

Paysagiste urbaniste,
Atelier Georges, directeur
de l'Ensa Paris-Est,
vice-Président de l'Uni-
versité Gustave Eiffel,
codirecteur de la Chaire
Transition foncière

Youssef Diab,

Professeur des universités
en urbanisme, Université
Gustave Eiffel, Lab'Urba.
Directeur des Chaires et
de la Prospective à l'EIVP
et co-directeur de la Chaire
Transition foncière.

ÉDITO

La Chaire Transition foncière, initiée par l'Institut de la Transition foncière et la Fondation Université Gustave Eiffel, et portée scientifiquement par l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Est et l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, porte l'objectif de fédérer les communautés scientifiques, issues des sciences du vivant, des sciences sociales ou des disciplines du projet spatial, autour des recherches sur la préservation des sols.

Les journées d'étude de la Chaire sont un lieu de rencontre entre ces différentes traditions disciplinaires, et de transfert de connaissances vers les professionnels de la ville et des territoires. La notion de renaturation figurait à l'agenda 2024 de la Chaire. Une première journée d'étude en mars 2024, dont les échanges ont été retranscrits dans le premier Cahier de la Chaire, « Restaurer les fonctions des sols ? Approches scientifiques et perspectives interdisciplinaires », a donné lieu à des interrogations sur les enjeux de faisabilité pratique, technique et socio-économique des projets de refonctionnalisation des sols. Ce deuxième Cahier rend compte des échanges issus d'une deuxième journée d'étude qui s'est tenue en décembre 2024 : « Renaturer les territoires : quelles échelles, quels acteurs ? », et se détache des enjeux purement pédologiques pour interroger les aspects sociaux-spatiaux de la renaturation.

La renaturation, si elle est décrite dans la loi Climat et Résilience (article 192, 2021) comme un ensemble d'« actions de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol », fait encore l'objet de définitions en tension. Le sol bénéficie d'une attention croissante dans les travaux scientifiques sur le sujet, et la renaturation tend à devenir synonyme de « refonctionnalisation des sols ». Pourtant, la mise en œuvre de la renaturation sur les territoires occulte parfois les sols et est plus souvent associée à un ensemble de pratiques de restauration d'espaces de nature en milieu anthropisé. Lorsque l'on quitte l'échelle du profil de sol pour s'intéresser à celle du territoire, de nouveaux enjeux doivent être interrogés, plus socio-politiques que technico-scientifiques. Qui sont les acteurs et populations concernés par la renaturation ? Quels conflits d'usage peuvent apparaître ? Quels outils sont mobilisés par les acteurs pour territorialiser ces stratégies de renaturation ?

Après une première séquence dédiée à l'exploration des définitions, des notions et des imaginaires associés à la renaturation, comme le *rewilding* ou l'ensauvagement urbain, nous explorerons les enjeux liés à la territorialisation et à la spatialisation des projets de renaturation : maîtrise foncière, planification, articulation des documents d'urbanisme, etc. Il sera ensuite question des acteurs et des populations concernés par ces projets et qui en sont parfois exclus. Nous concluons sur la manière dont la politisation du concept de renaturation interroge les postures des concepteurs et des porteurs de projets. Bonne lecture !



Comment appréhender les tensions sémantiques autour de la renaturation ? Si ses définitions font débat, ce sont ici ses trajectoires que nous interrogeons. Entre réensauvagement des grands espaces naturels, colonisation spontanée de l'espace urbain par la biodiversité et pratiques de désartificialisation des sols, ce premier chapitre propose une mise en tension des différentes acceptions liées à la renaturation.



CONCEPTS ET IMAGINAIRES

Ville / Campagne : comment s'orienter ?

*Compte-rendu d'intervention
par la Chaire Transition foncière*

Sébastien Marot

Professeur en histoire
de l'architecture, Ensa
Paris-Est, Observatoire
de la Condition Suburbaine

La renaturation des territoires urbains invite à s'interroger sur l'histoire de l'articulation entre villes et campagnes, et sur les trajectoires possibles de reconnexion entre ces espaces, dans un futur rendu incertain par les crises environnementales et la raréfaction des ressources.

C'est l'objet de l'exposition « Prendre la clé des champs : agriculture et architecture », développée par Sébastien Marot en 2019 et qui a fait l'objet d'une adaptation en ouvrage en 2024^[01].

Agriculture et architecture : une histoire croisée

Aux origines de cette exposition, une hypothèse principale : l'agriculture et l'architecture sont deux sœurs jumelles, développées en parallèle depuis le Néolithique. Cette longue période s'est traduite à la fois par un perfectionnement de la domestication des plantes et des animaux, mais aussi par une domestication des sociétés elles-mêmes par la sédentarisation, sur des territoires avec lesquelles elles sont entrées en co-évolution.

« L'agriculture et l'architecture sont deux sœurs jumelles, développées en parallèle depuis le Néolithique. »

Ces histoires parallèles de l'agriculture, de l'architecture et de l'urbanisme ont abouti à un phénomène d'urbanisation du monde. Le devenir de ces territoires urbains doit se conjuguer à de nombreux défis environnementaux : dégradation des conditions de vie sur la planète – changement climatique, effondrement de la biodiversité, érosion des sols, perturbations du cycle de l'eau – mais aussi diminution des réserves en ressources fondamentales, non renouvelables à l'échelle humaine – ressources dont la mobilisation à l'ère industrielle a permis l'accumulation du capital dans des métropoles de plus en plus grandes. La co-évolution entre agriculture et architecture doit être repensée à l'aune de ces crises environnementales, comprises comme deux formes de dégradation.

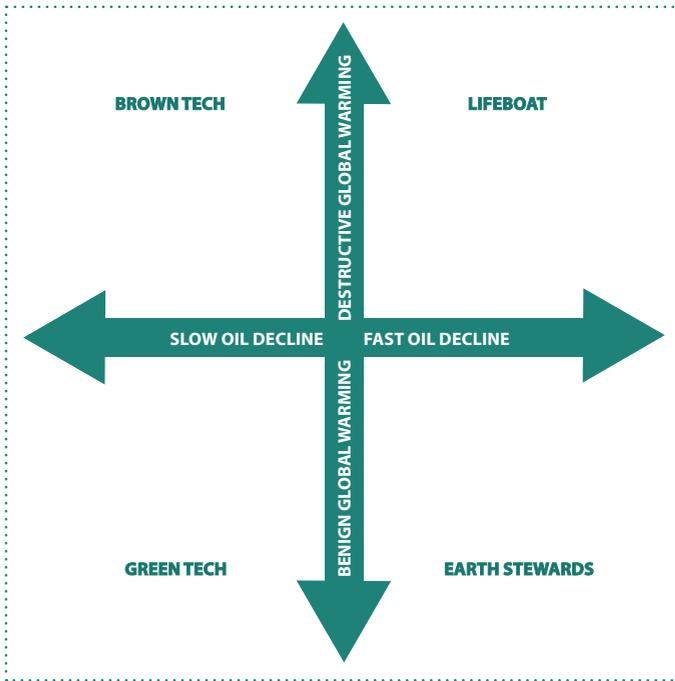
[01] Marot S. *Prendre la clé des champs. Agriculture et architecture*. Éditions Wildproject, 2024.

Un cadre prospectif qui s'appuie sur différents degrés de descente énergétique et de dégradation environnementale

Ces deux formes de dégradation ont été mises en perspective par le penseur David Holmgren, cofondateur du concept de permaculture, et connu pour avoir développé une philosophie pratique de transformation des agrosystèmes. Il s'est également attaché à décrire un cadre prospectif pour ancrer cette pratique dans différentes trajectoires futures. Dans l'ouvrage « Futures Scenarios: How Communities Can Adapt to Peak Oil and Climate Change » [02] – dont un chapitre a été traduit par Sébastien Marot dans l'ouvrage « Comment s'orienter ? Permaculture et descente énergétique » [03] – il propose quatre trajectoires envisageables pour nos sociétés, qui varient en fonction de la rapidité et la violence de deux formes de dégradation. La première, pouvant être symbolisée par une flèche verticale, décrit le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la dégradation progressive des conditions de l'habitabilité de notre planète. Dans le même temps, il représente par une flèche horizontale la descente énergétique et matérielle des sociétés liée au déclin des ressources fossiles, la diminution de la puissance des sociétés humaines pour transformer l'environnement à leur guise. Ces deux types de « descentes » peuvent être plus ou moins rapides. David Holmgren propose de construire un cadran en croisant ces deux flèches: il en tire quatre scénarios d'évolution des sociétés humaines.

[02] Holmgren D. *Futures Scenarios: How communities can adapt to Peak Oil and Climate Change*. Green Books, 2009.

[03] Holmgren D. *Comment s'orienter ? Permaculture et descente énergétique*. Éditions Wildproject, 2023.



[Fig. 1] Schéma inspiré des 4 scénarios futurs de David Holmgren (2008)

Le premier scénario, nommé « Green Tech » fait l'hypothèse d'une relative abondance énergétique, et d'une dégradation environnementale encore limitée : les sociétés industrielles peuvent y développer par exemple des parcs éoliens ou solaires à dimension industrielle, pour ralentir la dégradation environnementale, et s'y adapter. Le deuxième scénario, « Brown Tech », postule toujours l'existence d'une abondance énergétique, mais confrontée à une forte aggravation de la dégradation du vivant. Celui-ci réunit toutes les conditions pour des sociétés ultra dirigistes, voire fascistes, qui concentrent toute la puissance disponible pour traiter les désastres : ce scénario peut être compris comme le point de fuite de l'ère industrielle. À l'opposé, un scénario nommé « intendance de la terre » fait l'hypothèse d'une forte descente énergétique et matérielle mais d'une dégradation environnementale encore limitée. Cette trajectoire, vers laquelle s'est projetée la permaculture, pourrait conduire à des phénomènes de dispersion des populations, un exode urbain, un rapprochement entre les populations et les ressources. Enfin, le scénario « canots de sauvetage », qui combine forte descente énergétique et matérielle et aggravation de la dégradation environnementale, est une trajectoire survivaliste, qui laisse augurer d'un nouveau féodalisme, tribal.

Si ces quatre scénarios sont définis par des conditions spécifiques, ils ne sont pas exclusifs les uns des autres, et peuvent être articulés les uns dans les autres, y compris au sein d'un même territoire.

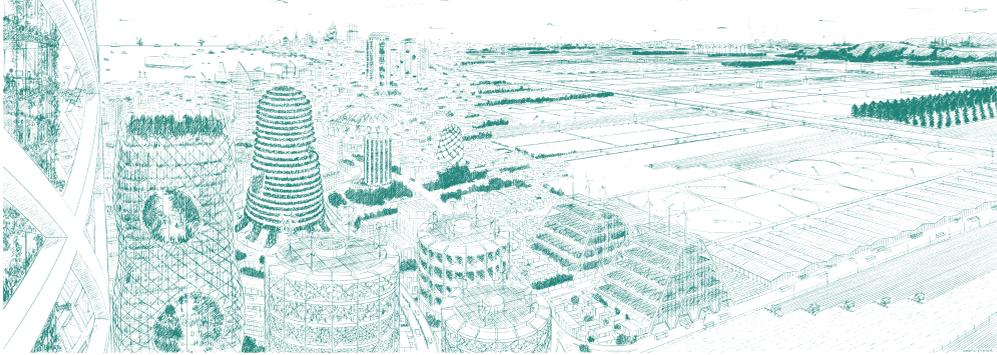
Quatre scénarios pour repenser les liens villes-campagnes

L'exposition « Prendre la clé des champs » s'appuie sur l'approche prospective développée par Holmgren pour envisager les co-évolutions possibles entre l'agriculture et l'architecture, entre les villes et les campagnes. Elle a donné lieu à la construction d'une boussole, autour de quatre scénarios, quatre récits environnementaux.

Un premier scénario, nommé « incorporation », est celui de la fuite en avant technologique et peut faire écho au scénario « brown tech » de David Holmgren. Il postule que seule une nouvelle révolution industrielle, digitale, pourrait permettre de gérer les inconvénients générés par la précédente : cela aboutit à des trajectoires de concentration. Les populations sont alors concentrées dans des métropoles extrêmement denses et hautement capitalistes, l'agriculture industrialisée y est incorporée avec un fort développement des technologies hors sol, des centrales biologiques, ou des fermes verticales. Ce scénario repose sur l'hypothèse que la concentration des populations et des activités permet de réduire leur empreinte écologique : celle-ci va de pair avec des vastes espaces de réserves écologiques interdites aux humains, en référence à l'idée du biologiste Edward Osborne Wilson de réserver la moitié de la planète à la nature sauvage, à la « féralité »^[04].

[04] Wilson E. O. *Half-Earth : Our Planet's Fight for Life*. Liveright Publishing Corporation, 2016.

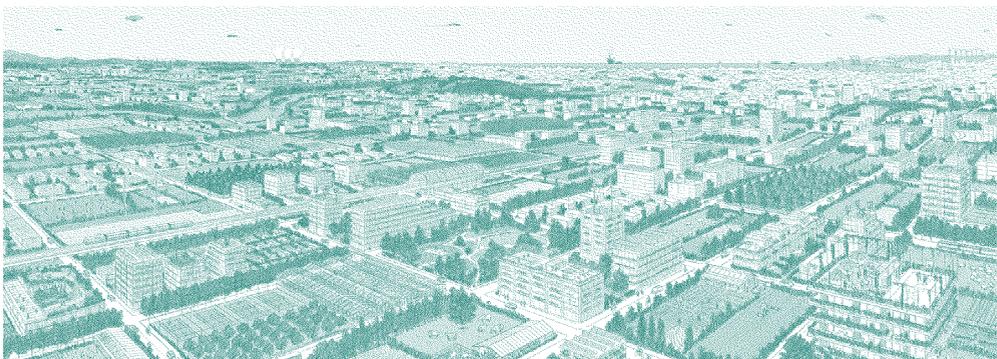
« Un scénario d'incorporation serait celui de la fuite en avant technologique [...], basée sur une nouvelle révolution industrielle, une concentration des populations dans des métropoles hautement capitalistes et une incorporation de l'agriculture dans la ville par le développement des technologies hors-sol ».



[Fig. 2] Scénario d'incorporation © Martin Étienne, exposition Prendre la Clé des Champs : Agriculture et Architecture

Un deuxième scénario, « négociation », repose sur des principes qui ont longtemps eu les faveurs des architectes. Il postule que les villes vont continuer à s'étendre, en intégrant l'agriculture et la foresterie aux programmes de leurs extensions. Il repose sur des formes de compromis entre pratiques rurales et pratiques urbaines, et sur une ville diffuse pouvant s'étendre sur des régions entières. L'hybridation entre ville et agriculture pourrait prendre la forme de parcs-vergers, de cités vivrières ou encore d'agro-quartiers. Ce scénario fait référence à l'urbanisme agricole, concept notamment défendu par Albert Pope, professeur d'architecture américain, qui développe un modèle de foresterie urbaine et de construction d'immeubles en bois, dans une optique de stockage de carbone[05].

[05] Pope A. *Inverse Utopia : Urbanism and the Great Acceleration*. Birkhauser, 2024.



[Fig. 3] Scénario de négociation © Martin Étienne, exposition Prendre la Clé des Champs : Agriculture et Architecture)

Un troisième scénario, « infiltration » propose un mouvement inverse : des initiatives d'horticulture, d'agriculture, pourraient pénétrer dans les villes existantes et fabriquer des communs de fortune à partir de terrains vagues, toitures d'immeubles ou talus d'autoroute. À l'inverse du scénario précédent d'urbanisme agricole, l'agriculture urbaine prend ici des formes non planifiées et s'appuie sur les espaces délaissés de la ville pour réintroduire la production nourricière au sein du paysage urbain. Ce scénario d'infiltration peut parfois prendre des proportions massives – ce fut le cas à Detroit (États-Unis) après la désindustrialisation ou à la Havane (Cuba) vers la fin des années 1980.



[Fig. 4] Scénario d'infiltration © Martin Étienne, exposition Prendre la Clé des Champs : Agriculture et Architecture)

Un scénario de sécession s'appuierait sur un exode urbain [...], un fort degré d'autonomie locale et l'entretien d'un paysage vivrier [...] où l'agro-écologie et la permaculture pourraient supplanter l'urbanisme.

Enfin, l'exposition présente un dernier scénario plus radical, appelé « sécession », qui s'appuie sur la possibilité d'un exode urbain, un contre-exode face à l'exode rural qui a été la signature de la révolution industrielle et de l'accumulation du capital. Il s'appuie sur des mouvements de populations qui prennent le contre-pied de cet exode pour confier une partie plus importante de leur existence à une économie de subsistance, en s'affranchissant de l'emprise des territoires métropolitains, voire en se préparant à leur démantèlement. Cette démarche qui vise notamment à un fort degré d'autonomie locale, s'appuie sur l'entretien d'un paysage vivrier, intégrant à la fois humains, plantes et animaux, en postulant que l'agro-écologie et la permaculture pourraient supplanter l'urbanisme.



[Fig. 5] Scénario de sécession © Martin Étienne, exposition Prendre la Clé des Champs : Agriculture et Architecture

Ces différents scénarios ne sont pas exclusifs, et se produisent tous actuellement à différentes échelles. Ils répondent à des compréhensions très différentes des raisons des bouleversements environnementaux, et constituent des points de fuite qui pourraient donner un cadre et un sens aux différentes trajectoires de renaturation ou de réensauvagement des villes.

Les différentes formes de *rewilding* : définitions, enjeux spatiaux et fonciers

Régis Barraud
Professeur de Géographie,
Université de Poitiers, UR
MIMMOC

Le *rewilding* (réensauvagement) fait l'objet d'un fort intérêt et de débats très intenses dans le champ de la conservation de la nature. Depuis une quinzaine d'années, en particulier en Europe, il fait l'objet d'une couverture médiatique spectaculaire. Ce texte vise à mieux cerner cette notion qui suscite tout à la fois de grands espoirs et de vives controverses. Les modèles économiques sous-tendus ou encore les modalités foncières de sa mise en œuvre sont particulièrement questionnés.

Définir le *rewilding*

« Les pionniers du *rewilding* mettent en avant le rôle clé des (grands) carnivores. »

Le terme *rewilding* a été forgé au début des années 1990, dans le champ de l'environnementalisme radical états-unien. Il est le véhicule d'une critique des modes de gestion de la nature fondée sur un haut niveau d'intervention et des références culturelles esthétisantes. Sur ce dernier plan, les environnementalistes, notamment ceux initialement réunis au sein de l'organisation *Earth First!*, plaident pour une réinterprétation scientifique de l'idée du sauvage qu'ils considèrent alors comme trop dépendante du prisme esthétique très sélectif et minéral des paysages associés à la *wilderness*. Il s'agit, selon eux, de refonder le dispositif de conservation de la nature en mobilisant les principes clés de la biologie de la conservation. Le *rewilding* vise la préservation de très vastes espaces interconnectés et dont la dynamique écologique est commandée par des régulations, du haut vers le bas (*top-down*), de la chaîne alimentaire. En particulier, les pionniers du *rewilding* mettent en avant le rôle clé des (grands) carnivores dans cette régulation trophique.

Le déploiement du *rewilding* repose sur une matrice spatiale classique, associant selon un modèle concentrique, des cœurs (*cores*), des zones tampons (*buffers*) et des corridors. Cette matrice animée par la régulation trophique des carnivores est résumée par l'expression « Cores, Corridors, Carnivores » (CCC). Cette vision stratégique mature durant les années 1980 et elle apparaît sous le label du *rewilding* au tout début des années 1990, dans le cadre du *Wildlands Network* [06]. Une initiative

a été coordonnée par Dave Foreman (environnementaliste), Michael Soulé (biologiste) ou encore Doug Tompkins (philanthrope). Durant cette période d'émergence, le *rewilding* demeure une approche hétérodoxe et radicale qui participe à la mise en débat des principes de gestion de la nature. Dans le même temps, l'approche continentale de la conservation de la nature gagne en puissance via la popularisation de la notion de corridors écologiques [07]. L'idée du *rewilding* se diffuse ensuite largement en donnant lieu à des interprétations très contrastées, parfois contradictoires.

Les interprétations et adaptations multiples du *rewilding* le rendent parfois insaisissable. Sa médiatisation spectaculaire lui confère une unité illusoire. En Europe, deux visions du *rewilding* se développent ainsi. La première découle directement de l'approche nord américaine « CCC ». Dès le début des années 1980, c'est cette vision qui a été portée par les environnementalistes européens désireux d'expérimenter une alternative à la conservation patrimoniale des paysages agro-sylvo-pastoraux pré-industriels. Il s'agissait alors de refonder la conservation de la nature en s'inspirant de l'idée de *wilderness*. Au milieu des années 1990, la vision CCC du *rewilding* et la promotion d'une *wilderness* à l'européenne sont portées par le réseau *Pan Parks*. Il s'agit essentiellement de labelliser des aires protégées existantes en fonction de leur niveau de naturalité et de l'adoption d'une stratégie de réinstauration du sauvage très ambitieuse, conduite à large échelle. En 2014, l'*European Wilderness Society* succède à l'organisation *Pan Parks*. Son nom témoigne bien de la trajectoire décrite ci-dessus.

« Les interprétations et adaptations multiples du *rewilding* le rendent parfois insaisissable. Sa médiatisation spectaculaire lui confère une unité illusoire. »

À partir de la fin des années 2000, une autre vision du *rewilding*, dite « herbivoriste », se développe en Europe. Cette approche a été fortement influencée par les recherches et les expérimentations du biologiste néerlandais Frans Vera. En particulier, la restauration écologique du polder industriel d'Oostvaardersplassen (OVP) lui a servi de laboratoire grandeur nature afin de tester ses hypothèses. Parmi celles-ci, F. Vera défend l'idée d'un paysage européen forestier plus ouvert qu'admis jusqu'alors, à la fin du Pléistocène. Les paysages forestiers ouverts, parfois appelés paysages de pseudo-savanes, seraient très dépendants de l'action des grands herbivores. L'ONG *Rewilding Europe* a repris à son compte cette approche herbivoriste qu'elle a propulsée en Europe via de puissantes campagnes numériques et un savant marketing. *Rewilding Europe* n'attribue pas de label, elle propose, presque clé en main, un nouveau projet territorial combinant herbivorie et écotourisme. Cette stratégie est formalisée par une mise en récit qui formule des réponses à des crises emboîtées. Celles-ci s'expriment à tous niveaux

[06] Noss R. « The wildlands project. Land conservation strategy ». *Wild Earth*, special issue : the Wildlands project (1992) : 10-25.

[07] Fraser C. *Rewilding the World: Dispatches from the Conservation Revolution*. New York : Metropolitan Books, 2009.

d'échelles (site, région, continent, planète) : changement climatique, érosion de la biodiversité, déprise agricole et déclin des économies rurales.

« À partir de la fin des années 2000, une autre vision du *rewilding*, dite « herbivoriste » se développe en Europe. »

Ancrage et déploiement spatial du *rewilding*

La matrice spatiale du *rewilding* est conforme aux modèles concentriques mis en œuvre dans le champ de la conservation de la nature à l'échelle internationale. Toutefois, sa mise en œuvre sous-tend une approche expansive du réensauvagement, depuis les cœurs des aires protégées vers ses marges. Cette forme de base concentrique est le maillon initial de grands projets de restauration écologique qui prennent une forme réticulaire aux échelles régionale et continentale. Si certaines expériences de réensauvagement, actuellement contraintes par la disponibilité du foncier, se développent sur quelques dizaines ou centaines d'hectares, en théorie, les projets nécessitent plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers d'hectares.

En Europe, au cours de la dernière décennie, l'utilisation du terme *rewilding* se diversifie encore en s'affranchissant plus ou moins clairement du modèle spatial décrit ci-dessus. Ainsi, certaines expériences s'attachent à réensauvager le tissu urbain en exploitant ses diverses formes de délaissé (interstice, enclave, marge). De même, le *rewilding* (en particulier sa forme herbivoriste) est mobilisé comme un vecteur de réorientation des exploitations agricoles conduites selon des pratiques conventionnelles. Sur ce plan, le cas de la transformation du domaine de Knepp Castle en Angleterre constitue une expérience très médiatisée et bien documentée [08]. Enfin, d'autres initiatives se spécialisent actuellement dans le réensauvagement des jardins ou encore dans la mise en œuvre du principe de libre évolution de propriétés forestières. Autrement dit, le *rewilding* est tout à fait ubiquiste et déborde largement les contraintes de son modèle spatial d'origine.

Les projets de *rewilding* les plus nombreux et les plus ambitieux spatialement se localisent dans les régions périphériques, souvent marquées par la déprise agricole. L'ancien rideau de Fer a ainsi fixé plusieurs de ces initiatives et celles-ci sont également densément implantées des Carpates roumaines jusqu'aux confins septentrionaux des montagnes des Balkans. Ces espaces, marqués par une forte biodiversité, sont souvent mis sous tension par d'autres projets extractivistes (foresterie industrielle, hydroélectricité). De plus, au cours des dix dernières années, les marges intérieures de la péninsule ibérique ou encore les montagnes écossaises sont devenues des foyers très actifs du *rewilding* en Europe.

[08] Tree I. *Wilding – The return of nature to a British farm*. London : Picador, 2018.

Les modalités foncières de la mise en œuvre du *rewilding*

Les différentes formes du *rewilding* induisent des modalités de mise en œuvre foncière très différentes les unes des autres et de ce fait, leurs implications sociales et politiques sont très contrastées. Le recours à la maîtrise foncière publique n'est pas la formule la plus sollicitée. Celle-ci convient bien à la labellisation des espaces à très haut niveau de naturalité. Elle peut aussi trouver place dans les dispositifs de conservation publique spécifiquement établis sur la base de la maîtrise foncière comme c'est le cas en France des Conservatoires d'Espaces Naturels ou du Conservatoire du Littoral.

Dans de nombreux cas, la propriété privée joue un rôle clé. Il peut s'agir de la petite propriété privée, à l'image des propriétaires de boisements dans le contexte français où l'espace forestier est très morcelé. Sur ce plan, le Réseau pour des Alternatives Forestières pour une forêt vivante et habitée (RAF) est exemplaire. Le fonds « forêts en vie » associé au RAF est un levier d'expérimentation de la libre évolution. Certaines associations, telle que l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) en France, ont également recours à la maîtrise foncière afin d'établir des formes de sanctuaires sauvages. Jusqu'à présent, ces projets demeurent de dimensions modestes (quelques dizaines à quelques centaines d'hectares). Ils ont surtout pour vocation de constituer un réseau de sites témoins démontrant les vertus de l'adoption des principes de non-intervention et de libre évolution. La propriété foncière est également mobilisée comme un outil de résistance à des projets adverses à la préservation du vivant [09] [10]. D'autres propriétaires sont de plus en plus séduits en France par l'outil juridique de l'Obligation Réelle Environnementale (ORE) créé par la loi sur la reconquête de la biodiversité en 2016. L'ORE permet d'attacher à son bien des mesures favorables à l'environnement pour une durée maximale de 99 ans.

Dans d'autres cas, la très grande propriété et le mécénat sont déterminants dans le développement d'initiatives de *rewilding* à très grande échelle, comme c'est le cas dans les Carpates roumaines (Fondation Carpathia) ou bien en Ecosse. Dans les deux cas, les initiatives menées sous-tendent des flux financiers et des transactions foncières très importants. Ici, le *rewilding* participe au processus de néo-libéralisation de la conservation de la nature. L'investissement foncier doit permettre une valorisation économique fondée sur l'éco-tourisme et/ou sur les marchés émergents de la compensation carbone et du paiement des services écosystémiques. Cet essor d'un *rewilding* néo-libéral est actuellement très net au Royaume-Uni. Dans le contexte post-Brexit, certains exploitants agricoles sont parfois attirés par ces potentielles nouvelles ressources. Dans ce registre, si les grands propriétaires fonciers sont les acteurs majeurs de ces projets, on voit également apparaître des partenariats public-privé et des politiques publiques dédiées (Écosse).

[09] Morizot B. Raviver les braises du vivant. Arles : Actes Sud, 2020.

[10] Maurel L. « La propriété privée au secours des forêts ? », *Terrestres – Revue des livres, des idées et des écologies*, n°15 (2020).

« Les initiatives citoyennes de réensauvagement poursuivant la préservation du bien commun ne semblent pas compatibles avec les projets de conservation néolibérale fondés sur l'accumulation du foncier et le développement de nouveaux marchés financiers. »

Incontestablement, le mouvement de revalorisation du sauvage participe au renouvellement des approches et de la mise en récit des stratégies de conservation de la nature. Il peut à ce titre être perçu comme un vecteur de réenchancement et de mise en mouvement des sociétés confrontées aux effets de la crise planétaire. Toutefois, ce texte montre la diversité des formes de *rewilding* sur le plan de sa définition technique, de son ancrage idéologique ou encore de ses modalités de mise en œuvre. Les implications foncières du *rewilding* varient grandement en fonction de la nature des projets. Les initiatives citoyennes de réensauvagement poursuivant la préservation du bien commun ne semblent pas compatibles avec les projets de conservation néolibérale fondés sur l'accumulation du foncier et le développement de nouveaux marchés financiers. Il convient de suivre attentivement les effets de cette catégorie de projets, en particulier dans les espaces périphériques européens socialement et économiquement vulnérables.

L'ensauvagement : une piste pour réconcilier les hommes et les autres vivants dans la production urbaine ?

Sébastien Bonthoux

Maître de conférences en
socio-écologie des paysages,
École de la Nature et du
Paysage, INSA Centre Val-
de-Loire, UMR CITERES

Les enjeux écologiques, sociaux et politico-techniques de l'urbanisation

En France, l'urbanisation entamée avec la révolution industrielle du XIX^e siècle s'est fortement accélérée après la Seconde Guerre Mondiale. Ce phénomène se réfère à des changements variés tant géographique-ment avec un fort élargissement des emprises spatiales urbaines, que démographiquement avec aujourd'hui plus de 80 % des habitants vivant dans une unité urbaine [11].

De ce phénomène d'urbanisation émergent de multiples enjeux. Les conditions environnementales (sols remaniés et plus riches, climat plus sec) et spatiales (fragmentation des espaces de nature) des villes induisent des effets importants sur la biodiversité. Cela se traduit notamment par une homogénéisation biotique en faveur des espèces végétales et animales communes adaptées à ces conditions et au détri-ment des espèces spécialistes des habitats non urbains [12]. Pour les citadins, l'inégalité des opportunités d'accès à la nature en ville et les changements de modes de vie participent au déclin des expériences de nature, avec des effets néfastes sur la santé humaine mais aussi sur les actions en faveur de l'environnement [13]. Aujourd'hui la fabrique de la ville pose donc des questions politiques : quelles villes bâtir demain ? avec qui et pour qui ? et avec quel niveau d'inclusion des non humains ? Cela implique également de renouveler les manières de planifier et de concevoir les villes, d'imaginer des configurations per-mettant de favoriser la biodiversité urbaine et le bien-être des citadins, tout en limitant les conflits possibles.

Définir la notion d'ensauvagement urbain

Approche de conservation apparue à la fin des années 1980 en Amé-rique du Nord, le *rewilding* (réensauvagement) vise à promouvoir des écosystèmes autonomes et fonctionnels, en limitant la domination et le contrôle humain [14]. Le *rewilding* a jusqu'à maintenant été principa-lement appliqué et discuté dans des milieux présentant une faible densité de population humaine ou dans des secteurs récemment mar-qués par la déprise agricole.

- [11] Costemalle V. « Toujours plus d'habi-tants dans les unités urbaines ». *INSEE*, 2020.
- [12] Clergeau P., Croci S., Jokimäki J., Kaisanlahti-Jokimäki M. L., et Dinetti M. « Avifauna homogenisation by urbanisation: analysis at different European latitudes. » *Biological conservation*, 127(3), 2006 : 336-344.
- McKinney M. L. « Urbanization as a major cause of biotic homogeni-zation. » *Biological conservation*, 127(3), 2006 : 247-260.
- [13] Barragan-Jason G., Loreau M., de Mazancourt C., Singer M. C., et Parmesan C. « Psychological and physical connections with nature improve both human well-being and nature conservation: A syste-matic review of meta-analyses. » *Biological Conservation*, 277, 2023 : 109842. Martyn P. et Brymer E. « The relationship between nature relatedness and anxiety. » *Journal of health psychology*, 21(7), 2016 : 1436-1445
- [14] Carver S., Convery I., Hawkins S., Beyers R., Eagle A., Kun Z., ... et Soulé M. « Guiding principles for rewilding ». *Conservation Biology*, 35(6), 2021 : 1882-1893.

« L'approche d'ensauvagement urbain, *urban wilding*, peut être définie comme l'augmentation de l'autonomie et de la libre expression des processus écologiques, en promouvant des espaces urbains avec peu d'interventions humaines (Bonthoux & Chollet 2024). »

L'approche d'ensauvagement urbain, *urban wilding*, peut être définie comme l'augmentation de l'autonomie et de la libre expression des processus écologiques, en promouvant des espaces urbains avec peu d'interventions humaines [15]. Cette approche renvoie à la spontanéité des processus écologiques tels que la colonisation et le libre développement des plantes et la circulation des animaux dans les sites urbains. Ainsi, elle se distingue de la végétalisation classique où les espèces sont sélectionnées par des choix de plantation et des pratiques de maintenance (enrichissement des sols, désherbage, enlèvement du bois mort). Cette approche d'ensauvagement peut théoriquement se décliner sur des espaces urbains de tailles diverses, aux statuts de propriété et aux usages contrastés, et apparaître de manière volontaire ou non intentionnelle : trottoirs, murs, friches, jardins particuliers, squares, parcs, etc. Il importe de noter qu'une diminution des pratiques d'intervention n'implique pas forcément moins d'usages de ces espaces mais questionne plutôt la manière dont ils sont conçus et entretenus.



[Fig. 6] Développement non intentionnel de la végétation à Blois © Sébastien Bonthoux

Les travaux menés sur les apports et les limites de l'ensauvagement urbain se développent depuis peu. Sur la base de travaux socio-écologiques menés à Blois et d'une synthèse de littérature scientifique internationale, nous avons cherché à identifier les processus écologiques et le niveau de biodiversité urbaine générés par l'ensauvagement, à caractériser les expériences physiques et affectives des citoyens dans les espaces urbains à caractère sauvage, et à discuter l'intégration de l'approche d'ensauvagement dans la fabrique de la ville et son appropriation par les acteurs urbains.

[15] Bonthoux S. et Chollet S. « Wilding cities for biodiversity and people: a transdisciplinary framework. » *Biological Reviews*, 99(4), 2024: 1458-1480.

Moins d'intervention favorise la biodiversité

Nos travaux et la synthèse de littérature montrent que l'ensauvagement favorise la biodiversité en ville selon deux processus. À l'opposé de la végétalisation classique basée sur des plantations appartenant à une gamme restreinte d'espèces, la promotion de la végétation spontanée facilite l'expression de plantes diversifiées à plusieurs échelles, en réponse aux multiples conditions environnementales urbaines (paramètres physico-chimiques des sols, microclimat). On retrouve cette forte diversité végétale dans les friches urbaines et les espaces non plantés. Ensuite, la diminution des pratiques d'entretien comme la fréquence de tonte, qui ne sélectionne que certaines espèces adaptées comme la pâquerette ou le pâturin annuel, favorise la diversité végétale ce que l'on retrouve dans les prairies extensives. Une attention particulière doit cependant être conservée à l'égard des espèces exotiques envahissantes.

« La promotion de la végétation spontanée facilite l'expression de plantes diversifiées à plusieurs échelles, en réponse aux multiples conditions environnementales urbaine. »

À l'échelle de la ville, la diminution de ces interventions favorise une diversité de stades végétaux, du stade herbacé au stade arboré, avec des compositions floristiques variées qui sont des ressources alimentaires et des habitats écologiques pour une grande diversité d'espèces animales, en particulier pour les insectes en fort déclin à l'échelle globale.

Les espaces sauvages pour connecter les citoyens à la nature ?

Alors que l'on considère souvent que les citoyens souhaitent une ville propre et très ordonnée, les résultats de la littérature scientifique sont beaucoup plus nuancés. De nombreux travaux ont montré que les gens préfèrent des espaces urbains avec de la végétation, même spontanée, par rapport à des espaces totalement minéraux. L'hétérogénéité paysagère engendrée par diverses strates de végétation est souvent appréciée. Les espaces avec de la végétation spontanée ont des apparences dynamiques en fonction des saisons et participent à la création d'expériences qui stimulent tant la vue que les autres sens. Ils représentent une source d'apaisement et peuvent être le support de jeux et d'imagination pour les enfants [16].

Pour autant, une végétation très dense qui occulte la visibilité et rend l'espace inaccessible peut engendrer un sentiment d'insécurité, de négligence et d'abandon. La conception paysagère prend alors tout son sens. En travaillant sur la composition et l'ambiance des espaces avec de légères interventions, des cheminements réfléchis, et le maintien de petits espaces récréatifs ouverts, les espaces urbains à domi-

[16] *Ibid.*

nante sauvage peuvent être accueillants pour les humains mais aussi pour les autres vivants. Les villes étant constituées d'une grande diversité de formes urbaines, ces compositions sont à réfléchir et à adapter en fonction des quartiers.



[Fig. 7, a, b] Changements des pratiques de gestion des espaces de verts des grands ensembles et du Parc de l'Arrou, Blois © Sébastien Bonthoux

Repenser la fabrique de la ville

Les enjeux environnementaux et écologiques contemporains questionnent en profondeur les relations ville-nature. Historiquement, les villes couvraient des espaces beaucoup moins importants qu'aujourd'hui et étaient des lieux conçus par et pour les hommes, où la végétation, perçue comme une structure ornementale, était sélectionnée et contrôlée. Aujourd'hui de nombreux auteurs appellent à revoir les perspectives anthropo- et techno-centrées de l'aménagement des villes [17].

« Avec ses objectifs fonctionnels, l'ensauvagement peut être combiné avec les démarches spatiales de continuités écologiques et de trames vertes. »

L'ensauvagement urbain s'inscrit dans cette démarche en proposant de reconnaître l'altérité des autres êtres vivants et de partager une partie de nos villes avec eux. Sa déclinaison opérationnelle peut être pensée dans les différentes étapes de l'aménagement des espaces ouverts que sont la planification, la conception, la construction et la maintenance. Avec ses objectifs fonctionnels, l'ensauvagement peut être combiné avec les démarches spatiales de continuités écologiques et de trames vertes. Certaines villes aux États-Unis (Knoxville) et en Europe (Berlin) ont déjà fortement intégré l'ensauvagement dans les espaces publics de manière combinée avec la préservation de l'histoire et de la mémoire des sites. La reconnaissance des espaces informels et temporaires tels que les friches peut aussi participer à cette planification écologique [18]. Avec son esthétique changeante et inattendue en fonction des saisons, l'ensauvagement peut participer au renouvelle-

- [17] Houston D., Hillier J., MacCallum D., Steele W. et Byrne J. « Make kin, not cities! Multispecies entanglements and 'becoming-world' in planning theory. » *Planning theory*, 17(2), 2018 : 190-212.
Van Patter L. E. « Toward a more-than-human everyday urbanism : rhythms and sensoria in the multispecies city. » *Annals of the American Association of Geographers*, 113(4), 2023 : 913-932.

- [18] Brun M. et Pietro F.D. « Les friches urbaines : vers une reconnaissance de la nature spontanée dans les politiques locales ? Étude de cas dans deux agglomérations ligériennes. » *Dynamiques environnementales. Journal international de géosciences et de l'environnement*, (47), 2021 : 39-62.

ment de la conception paysagère. Si Gilles Clément fut l'un des pionniers à considérer la végétation spontanée dans les espaces publics, dorénavant de plus en plus de projets de paysage sont conçus avec les sols et la végétation spontanée en place. D'un point de vue technique, l'usage de la végétation spontanée dans les projets présente l'inconvénient d'être moins visible rapidement que les arbustes ou les arbres plantés, mais a l'avantage d'être adapté aux conditions pédoclimatiques avec une durabilité végétale améliorée. Dans la phase d'entretien assurée par les services techniques municipaux, les changements vers des pratiques plus extensives est à accompagner. Cela implique de redéfinir les missions et l'organisation des services, d'adapter le matériel et d'inclure les agents dans les prises de décision, agents qui sont au quotidien sur le terrain et au contact des habitants [19].

Ainsi, l'ensauvagement présente des opportunités intéressantes pour conserver la biodiversité tout en assurant le bien être des citoyens. Un subtil équilibre est à trouver dans la composition des lieux pour faire dialoguer la mémoire et les caractéristiques architecturales des espaces urbains, les différents usages humains, et les structures végétales spontanées diversifiées, refuges pour de multiples espèces animales. La mise en œuvre de cette approche implique par ailleurs des prises de décision contextualisées, justes et inclusives qui favorisent les discussions entre citoyens, élus, professionnels de l'aménagement et services municipaux.

[19] Deparis M., Legay N., Isselin-Nondedeu F. et Bonthoux S. « How managers and city dwellers relate to spontaneous vegetation in cities : Towards an integrative approach. » *Urban Forestry & Urban Greening*, 82, 2023, 127876.

Re-naturation(s), fonctions narratives du préfixe re-

Joffrey Lavigne

Docteur en sciences de l'information et de la communication et en écologie, Museum National d'Histoire Naturelle, Centre d'écologie et des sciences de la conservation (CESCO) et Centre de recherche sur les liens sociaux (Cerlis)

[20] Seastedt T., Hobbs R. J. et Suding K. N. « Management of novel ecosystems: are novel approaches required ? » *Frontiers in Ecology and Environment* 6, 2008 : 547-53.

[21] Kowarik I. « Herbert Sukopp – an inspiring pioneer in the field of urban ecology. » *Urban Ecosyst* 23, 2020 : 445–455.

[23] Marco A., Bertaudière-Montès V., Deschamps-Cottin M., Robles C., Laffont-Schwob I. et Vila B. « Dix années de recherche en écologie urbaine sur la ville de Marseille : pour quels enseignements disciplinaires ? » Dans *Quand les sciences de la nature entrent en ville* J. Salomon Cavin et C. Granjou, Éditions de l'Université de Grenoble, collection Ecotopiques, 2021.

[24] Jeanneret Y., « L'optique du sustainable : territoires médiatisés et savoirs visibles », *Questions de communication*, 17, 2010.

[25] Jégou A. « Les géographes français face au développement durable. » *L'Information géographique*, Vol. 71(3), 2007 : 6-18.

[26] Ces acceptions peuvent varier selon les degrés de naturalité envisagés par les acteurs, les conceptions de ce que l'on nomme "nature" et "ville", les argumentaires et enjeux de l'aménagement urbain associés à la renaturation, mais aussi les valeurs attribuées à la nature. Les différences de conception de la renaturation constituent l'un des objets de recherche de ma thèse.

Longtemps perçue comme un milieu abiotique, la ville apparaît désormais comme un nouvel écosystème [20] où il est possible d'envisager la restauration et la conservation d'une biodiversité fonctionnelle. Si les travaux d'Herbert Sukopp ouvrent le chemin à l'écologie urbaine dès les années 1950 en Allemagne [21], cette considération nouvelle pour la faune et la flore urbaines s'affirme dans les années 1990 avec la montée en puissance des concepts de villes durables et de biodiversité [23].

« Depuis les années 2010, la renaturation est omniprésente dans les différents "dispositifs d'écriture institutionnalisés" des politiques publiques urbaines : lois, guides techniques, appels à projets, plans locaux d'urbanisme, etc. »

C'est dans ce contexte d'écologisation de la fabrique de la ville qu'émerge et s'impose la notion de renaturation comme catégorie opérante de l'action publique. Depuis les années 2010, cette notion est omniprésente dans les différents « dispositifs d'écriture institutionnalisés » [24] des politiques publiques urbaines : lois, guides techniques, appels à projets, plans locaux d'urbanisme, etc. Le succès de cette notion peut s'expliquer par deux caractéristiques :

D'une part, la renaturation s'apparente à un « concept plastique » [25]. Cette plasticité permet d'accueillir une pluralité d'acceptions potentiellement antagonistes de la nature urbaine : de la promotion d'une nature en libre évolution à une approche planificatrice stricte de la nature et de sa place en ville [26].

D'autre part, la renaturation revêt une puissance projective en ce sens où elle suppose une narration de la transformation de la ville (d'un milieu privé de nature à un milieu renaturé) qui revêt des formes diverses (ville-nature, ville-forêt, ville-éponge, etc.).

Cette double caractéristique de la notion semble favoriser son appropriation par une diversité d'acteurs et en faire une catégorie agissante incontournable pour évoquer, raconter ou imaginer la ville de demain.

Cependant, la plasticité ou l'ambiguïté de la notion ainsi que la diversité narrative qu'elle permet peuvent avoir tendance à « esquiver les divergences de points de vue et à dépolitiser les thématiques dont [cette notion] effectue le cadrage, à dénier les conflits d'intérêt », voire « à constituer un opérateur de neutralisation de la conflictualité. [27] »

Aussi, il me semble essentiel d'étudier la narrativité de cette notion en s'attachant à la polysémie du préfixe re- et ensuite en mettant en perspective les différentes figures du discours de cette renaturation.

Esquisse d'une analyse sémantique : renaturation, notion polysémique et ambiguë

« La notion de renaturation tend à se substituer progressivement au terme de végétalisation, pour désigner un ensemble large d'opérations urbaines : dépollution de friches, valorisation ou création de continuités écologiques, restauration d'une promenade plantée, etc. »

Les premières acceptions écologiques du terme de renaturation [28] apparaissent au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle dans le cadre des travaux de restauration des cours d'eau en milieu naturel. Aujourd'hui, la notion est utilisée par les différents acteurs de la fabrique urbaine. Elle tend à se substituer progressivement au terme de végétalisation, pour désigner un ensemble large d'opérations urbaines : dépollution de friches, valorisation ou création de continuités écologiques, restauration d'une promenade plantée, etc. Pour tenter une première interprétation de ce glissement sémantique, mon attention se porte sur le préfixe re-.

Le site du CNRTL (Centre national de ressources textuelles et lexicales) propose comme seule acception du terme celle mobilisée en biochimie, puis renvoie directement sur la page du préfixe re-. Ce dernier est défini selon deux grandes catégories de signification [29] :

- L'expression d'un mouvement d'inversion sur le plan spatial : « changement de direction ou d'orientation », « retour vers le point de départ », « retour à une position init., à partir d'une position opposée », « approche ou l'éloignement par rapport à un repère ».
- Le retour à un état initial ou le processif permettant de faire changer d'état.

Ces deux catégories semblent relever de ce que Pierre Jalenque nomme valeur itérative (ou de répétition) [30]. La notion de renaturation serait ainsi associée à cette idée d'un retour à un état premier ou état naturel de référence. C'est d'ailleurs cette acception qui cadre la définition com-

[27] Krieg-Planque A. « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité ». *Langage et société*, n° 134(4), 2010 : 5-29

[28] On trouve une première occurrence du terme de renaturation à la fin du XIX^e siècle dans le *Journal des Brasseurs* et le *Journal de la parfumerie française*. Les processus de renaturation consistaient en des interventions pour restaurer un alcool dénaturé - à savoir un alcool impropre à la consommation - dans la perspective de le remettre sur le marché (de manière frauduleuse).

[29] Ces deux catégories se retrouvent dans les travaux de Maurice Tournier (1995) : « le préfixe « re- » signifie la reprise de l'existant pour le reconstituer, l'améliorer, mais il est également à interpréter comme doté de valeurs de retour en arrière, retour au point de départ. Le préfixe " re-" est soit itératif (redire) soit à valeur spatiale ou temporelle avec l'idée de retour en arrière, soit à valeur intensive (réchauffer), soit restaurateur. »

[30] Jalenques P. « Étude sémantique du préfixe RE en français contemporain : à propos de plusieurs débats actuels en morphologie dérivationnelle ». In: *Langue française*, n°133, 2002. Le lexique, entre identité et variation. 74-90.

mune de la renaturation que l'on retrouve dans Larousse [31] et le Petit Robert [32]. Néanmoins, Pierre Jalenques envisage deux autres valeurs sémantiques du préfixe re- que les définitions énoncées ci-dessous semblent occulter ou euphémiser :

- la valeur étiquetée « retour » (ex : la nature revient en ou reconquiert la ville)
- la valeur de modification (ex : la ville est réaménagée en considérant la nature)

Dans cette perspective d'ouvrir le préfixe re- à d'autres valeurs sémantiques, en particulier pour penser la notion de renaturation, je propose ici quelques pistes d'interprétation possibles de l'opérateur re- pour mieux appréhender les usages de ce terme par les acteurs des politiques urbaines :

- Re- pour redresser : modifier une situation ou une entité en déclin. Le préfixe re- s'inscrit dans une rhétorique de la perte et du déclin [33]. Aussi, renaturer, dans une perspective restauratrice, consisterait à endiguer le processus de déliquescence qui frapperait les milieux urbains. Elle serait salvatrice en quelque sorte.
- Re- pour renforcement : ré-affirmer et renforcer le statut ou/et la présence d'une entité existante, la rendre plus forte, plus présente, plus significative. Renaturer consisterait ici à augmenter la présence matérielle ou symbolique d'une nature déjà là en milieu urbain. C'est ce que portent les stratégies du chiffre de plusieurs métropoles qui annoncent la plantation de dizaines ou centaines de milliers d'arbres : Montpellier (« 50 000 arbres pour une ville plus nature »), Toulouse (« 100 000 arbres en plus d'ici 2030 »), Bordeaux (programme « 1 million d'arbres en dix ans »), etc.
- Re- pour rediriger : interrompre ou annuler une action en cours et partir dans une autre direction. Renaturer consisterait ici à modifier les politiques actuelles de végétalisation pour d'autres approches de la nature en ville. Elle reposerait potentiellement aussi sur l'opposition au mouvement d'artificialisation pour proposer une direction inverse fondée sur la désimpermeabilisation des sols. Cette idée de redirection encapsule dès lors des contre-récits alternatifs au processus de métropolisation et de densification urbaine.
- Re- pour ré-actualiser ou régénérer : réactivation d'une force ou mise à jour d'un potentiel de vie. Renaturer peut évoquer l'idée d'une re-conquête de la nature en ville - d'une actualisation d'une vie faunistique ou/et floristique en dormance sans forcément considérer un état initial. Ici, c'est une nature générique qui ferait son retour en exprimant ses principes premiers - si l'on considère l'idée de physis - : la spontanéité, l'autonomie, la substantialité, l'autosuffisance.

[31] Renaturation, nom féminin [écologie] : Opération permettant à un milieu modifié et dénaturé par l'homme de retrouver un état proche de son état naturel initial. D'après le dictionnaire Larousse (consulté le 11/12/2024).

[32] Renaturation, nom féminin [écologie] : Fait de rétablir un écosystème dans un milieu artificialisé. D'après le dictionnaire Le Robert (consulté le 11/12/2024).

[33] Tournier M., « Les deux préfixes d'un certain discours politique », *Propos d'étymologie sociale*. Tome 2 : Des mots en politique, ENS Editions, 2004 : 61-63 (paru initialement sous le pseudonyme de Maurice Jury le 27 février 1995).

- Re- pour redécouvrir : rendre visible à nouveau, re-signifier la présence et l'existence d'une entité naturelle. Renaturer serait alors de refaire une place à la nature dans la ville, de la redonner à voir, entendre, toucher, etc.

Ces pistes de réflexion autour du préfixe re- mériteraient d'être précisées, mais elles permettent déjà de préfigurer quelques catégories possibles pour penser la renaturation au-delà de la seule idée d'un retour à un état initial. Plus généralement, les usages du terme de renaturation semblent remettre en jeu les valeurs et représentations sociales attribuées à la nature, et encapsulent une diversité de valeurs (instrumentales, intrinsèques, relationnelles ou cosmocentriques [34]) potentiellement antagonistes ou conflictuelles.

« L'ambiguïté de la notion de renaturation n'accueille pas uniquement une diversité de valeurs sémantiques ; elle accueille également une pluralité de projections pour la ville de demain. »

Ville-forêt, ville-éponge, ville fertile ... : une diversité de figures de la ville renaturée

L'ambiguïté de la notion de renaturation n'accueille pas uniquement une diversité de valeurs sémantiques ; elle accueille également une pluralité de projections pour la ville de demain.

Ces projections s'appuient en partie sur des *figures* qui condensent ou cristallisent des modèles et des récits possibles de l'aménagement urbain. Par *figures*, j'entends ici des « saillances particulières, c'est-à-dire des structures visibles en creux ou en relief qui émergent dans le continuum construit par le discours. » [35]

Ces constructions sémantiques rappellent celles énoncées au XIX^e siècle où l'extension urbaine constituait un sujet de préoccupation et de contestation : certaines formules de l'époque participaient d'une critique virulente de l'urbanisation : « ville-monstre », « ville-usine », « industrie-ville », « ville-verrue », « ville-cancer », « ville-champignon » ; la ville y était dénoncée comme un corps malade notamment par la critique néo-hippocratique [36]. Cet hygiénisme contribuera par ailleurs à l'émergence d'utopies diverses (*Hygeia* du médecin anglais Benjamin Richardson, la France-Ville idéale de Jules Verne dans « Les 500 millions de la Bégum », etc.). La figure de la cité-jardin d'Ebenezer Howard apparaît d'ailleurs comme un contre-récit utopique pour surmonter les maux de l'urbanisation.

Les figures nouvelles de la ville (ville fertile, ville-nature, ville-éponge, ville-forêt) s'appuient moins sur des considérations hygiénistes que sur

[34] IPBES, 2019.

[35] Bonhomme, M. « Les figures du discours : entre sémiotique et stylistique ». In *Stylistiques ?*, édité par Judith Wulf et Laurence Bougault. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010. <https://doi.org/10.4000/books.pur.40064>.

[36] Pinol J.-L. et Walter F., *La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale*. Histoire de l'Europe urbaine, 4, Editions du Seuil, 2019.

des préoccupations climatiques. Néanmoins, au même titre que les figures du XIX^e siècle, elles participent d'une double rupture :

- Tout d'abord, une rupture sémantique en procédant par une altération du langage qui participe à l'élaboration d'un régime discursif inédit : la mise en relation de deux termes qui, dans l'arrière-plan du discours commun, semblent oxymoriques.
- Une rupture narrative ensuite, dans la mesure où ces figures suggèrent une hybridation en devenir qui offre une perspective alternative à l'Œcuménopole, cette ville-monde qui peuple les imaginaires de la ville du futur [37]. Au contraire, les figures émergentes de la ville semblent proposer une narration de la discontinuité fondée sur une hybridation croissante entre « l'artificiel » et « le naturel ». Elles signifient une incorporation de la nature dans la ville sous des formes multiples (agriculture urbaine, forêts urbaines, restauration de cours d'eau dans la ville, etc.).

Ces figures discursives de la ville trouvent une incarnation dans des images ou visualisations projectives qui activent la puissance narrative (ou de scénarisation) de ces discours. Ces images peuvent constituer ce que Mikhaïl Bakhtine appelle des chronotopes [38], c'est-à-dire des composantes qui signifient un événement dans un espace visualisable. Il s'agit ici de considérer la dimension temporelle d'un espace dans la mesure où la notion de renaturation suppose un processus de transformation de l'espace urbain dans un temps plus ou moins défini. La ville devient un espace-intrigue (Lotman) où se jouent et se racontent des métamorphoses paysagères. L'une des modalités les plus mobilisées est la transformation chronologique selon une logique dualiste de l'avant/après.

[37] Voir la ville de Trantor, invitée par I. Asimov, exemple archétypal d'une artificialisation et métropolisation extrêmes.

[38] Bakhtine parle de chronotope littéraire. Ici, nous pouvons adapter le terme dans une perspective sémiologique en s'appuyant sur les travaux de Potteiger et Purinton : *Landscape Narratives*.

On retrouve cette forme narrative chez Paul de Roose (1979), Patrick Geddes (*Yesterday, to-day, to-morrow*) ou encore dans les illustrations de Spiro Kostof qui révèlent des étapes intermédiaires du processus de transformation du milieu urbain.



[Fig. 8] Liuzhou Forest City (Chine) : image de synthèse (2017) © Stefano Boeri Architetti



[Fig. 9] Illustration d'un des projets lauréats pour l'aménagement du quartier Pirmil - Les Isles à Nantes © CIF – ATELIER DU ROUGET SIMON TEYSSOU – ATELIER BELENFANT-DAUBAS

Le préfixe re- comme fait sémantique d'une ré-écriture de la relation entre ville et nature

Cette analyse, bien que partielle, constitue une première approche des différentes significations du terme de renaturation. Son préfixe l'intègre dans les logiques associées à l'écologisation des villes (re-végétalisation, ré-ensauvagement, ré-hydratation, etc.) et dans les narrations sur la transformation des espaces urbains. Le terme fonctionne aussi comme un manifeste utopique, suggérant que l'impensable [39] ou l'impossible peut en fait se trouver accompli : un espace urbain fortement artificialisé peut se ré-inventer. Ainsi, les images et les discours autour de la renaturation participent moins d'un récit du re- décliniste que d'un projet du dé- (désartificialisation, débitumer, démétropolisation, etc.), avec une forte dimension utopique.

Une certaine manière en somme de dénaturer l'urbain.

[39] J'emprunte ici cette notion aux travaux d'Amitav Ghosh bien que ce dernier utilise ce terme pour qualifier des événements climatiques extrêmes considérés pendant longtemps impensables qui produisent désormais des effets meurtriers manifestes.



Maîtrise foncière, planification, articulation des documents d'urbanisme... Les enjeux de passage à l'échelle territoriale des stratégies de renaturation sont nombreux. Comment sortir du cadre théorique, et mettre en œuvre la renaturation au sein des projets de territoire ? De quels outils disposent les aménageurs pour intégrer la renaturation à la planification territoriale ? Comment les expériences de restauration écologique des cours d'eau peuvent éclairer les enjeux fonciers de la renaturation des territoires ?

The image is a full-page background photograph with a teal color overlay. It depicts a natural landscape. In the foreground, the dark, intricate branches of a large tree, possibly a cedar or similar, are silhouetted against the sky. The middle ground is filled with a dense forest of evergreen trees. In the background, a small, light-colored house with a dark roof is visible, partially obscured by the trees. The overall atmosphere is serene and natural.

TERRITORIALISER LA RENATURATION

Restauration écologique des cours d'eau en milieu rural : quels défis fonciers pour les porteurs d'opérations ?

Mathieu Bonnefond
Maître de conférences
en géographie, Université
de Tours, UMR CITERES

Marie Fournier
Maîtresse de conférences
en aménagement de
l'espace-urbanisme, CNAM,
Laboratoire Géomatique
et Foncier, et INRAE, UMR
BAGAP

Engager la restauration écologique des cours d'eau (RECE) et « sortir du tuyau » [40], un paradigme au défi de l'opérationnel

Depuis le milieu des années 1990, on observe en Europe un changement de paradigme dans le champ de la gestion des cours d'eau, avec la montée en puissance de l'écologie de la restauration [41] et la remise en question progressive des démarches de curage-recalibrage et rectification qui avaient caractérisé les décennies précédentes [42]. La restauration écologique est définie par Arason et al. (1995) comme : « La transformation intentionnelle d'un milieu pour y rétablir l'écosystème considéré comme indigène et historique. Le but de cette intervention est de revenir à la structure, la diversité et la dynamique de cet écosystème » [43]. Ce changement de paradigme est conforté par la Directive Cadre sur l'Eau (2000) qui pose le principe d'un retour à un bon état écologique et géomorphologique des cours d'eau. Ces opérations émergent également après une période parfois décrite de « négligence des travaux d'entretien » [44].

[40] Nancy J.-B., « Pour une gestion spatiale de l'eau: comment sortir du tuyau? » (Peter Lang, 2004).

[41] Barraud R., « Rivières du futur, wild rivers ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 10, 2011.

[42] Nancy J.-B., op. cit.

[43] Traduit dans Guillaume Paysant, *Approche géographique des trajectoires paysagères des hydrosystèmes secondaires de l'ouest de la France - Études de l'Aubance et du Couasnon en contexte ligérien* (Angers, Université d'Angers, 2019).

[44] Le Lay Y.-F. et Piégay H., « Le bois mort dans les paysages fluviaux français : éléments pour une gestion renouvelée », *L'Espace géographique* 36, n° 1, 2007 : 51-64.

[45] Morandi B., Piégay H., et Vivier A., « Restauration de cours d'eau en France : comment les définitions et les pratiques ont-elles évolué dans le temps et dans l'espace, quelles pistes d'action pour le futur ? », *Agence Française pour la Biodiversité*, 2018.

« Les opérations relevant de la restauration écologique des cours d'eau sont variées, tant d'un point de vue de leurs objectifs (écologiques, piscicoles, géomorphologiques...) qu'en termes d'emprises spatiales nécessaires à leur mise en œuvre. »

En France, les opérations de RECE sont portées le plus souvent par des syndicats de rivière, émanation des communes et de leurs intercommunalités à fiscalité propre, en charge depuis 2018 de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI). Dans la mise en œuvre opérationnelle, ces syndicats se trouvent à l'interface entre les partenaires techniques et financiers de la RECE et les propriétaires, exploitants agricoles et riverains des cours d'eau.

Les opérations relevant de la RECE sont variées, tant d'un point de vue de leurs objectifs (écologiques, piscicoles, géomorphologiques...) qu'en termes d'emprises spatiales nécessaires à leur mise en œuvre [45]. Si la plupart des interventions se cantonnent au lit mineur des cours d'eau, d'autres peuvent impacter plus largement la bande riparienne

et les parcelles riveraines. Intervenir sur les moulins ou biefs, réaliser des opérations de reméandrage, de reconnexion de boires ou de restauration de frayères pose inévitablement la question du foncier, de la maîtrise foncière nécessaire à leur réalisation et de la conciliation avec les activités présentes sur ce parcellaire. Pour les mener à bien, les porteurs des opérations de RECE interviennent au sein d'espaces qui appartiennent dans de nombreux cas à des tiers et peuvent se retrouver confrontés à des problématiques foncières complexes. Pour les syndicats de rivière, il y a la nécessité de négocier quasi systématiquement en direct avec les propriétaires et les ayant-droits.

Pour la suite de notre propos, nous mobilisons les résultats de deux projets de recherche qui se sont déroulés successivement entre 2009 et 2012 (New Rurality (ANR)) et 2018 et 2020 (TRANSFORME (OFB)), qui ont documenté les conditions de mise en œuvre d'opérations RECE sur différents bassins versants français dans le cadre de plusieurs publications académiques [46].

La maîtrise foncière pour la RECE en milieu rural : un défi aux dimensions multiples pour ses opérateurs

La littérature académique souligne régulièrement la conflictualité liée aux démarches de RECE en milieu rural [47]. Les difficultés à obtenir l'acceptation, localement, de ce type de projets sont régulièrement mises en évidence. Parmi elles, la question foncière fait souvent partie de ces éléments de tension. Alors que les efforts des gestionnaires de cours d'eau se sont longtemps concentrés sur la protection des terres agricoles contre les inondations et les opérations de curage/recalibrage [48], ce changement de paradigme vient impacter des territoires ruraux en mutation, où les activités économiques – entre autres l'activité agricole – sont parfois fragilisées [49], en cours de transition et/ou concurrencées par d'autres activités émergentes [50].

La qualification du statut du cours d'eau constitue souvent l'une des premières modalités d'appréhension de la question foncière dans une opération de RECE. Dans la pratique, le fait que le tronçon d'intervention relève du Domaine Public Fluvial peut apparaître comme facilitateur de la mise en œuvre des actions de restauration écologique [51]. Sur le Cher, les situations étudiées dans le cadre du projet TRANSFORME montrent que le syndicat de rivière a fait le choix d'intervenir uniquement sur le Domaine Public Fluvial, ce qui s'explique par la facilité d'accès aux rives et l'évitement de phases de négociation trop lourdes avec une multitude de propriétaires privés. Cependant, dans les espaces ruraux, ces opérations sont le plus souvent menées sur des cours d'eau non-domaniaux qui ont été fortement et historiquement équipés ou transformés d'un point de vue hydraulique pendant la seconde moitié

- [46] Bonnefond M. et Fournier M., « Maîtrise foncière dans les espaces ruraux. Un défi pour les projets de renaturation des cours d'eau », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 334, 2013 : 55-68.
Le Calvez C., Bonnefond M., Morandi B. et Servain S., « L'action foncière dans la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Cas d'étude sur les bassins versants de la Dronne et de la Reysouze », *Géocarrefour* 96, n° 1, 2022.
Bonnefond M., Desrousseaux M., Le Calvez C., Fournier M., Botrel E. et Servain-Courant S., « Restauration écologique des milieux aquatiques : la transaction foncière dans les faits. Etudes de cas sur le Cher, la Dronne, la Dordogne et la Reysouze », in *Action publique foncière et protection des milieux naturels. Une instrumentation territorialisée ?*, Coll. Espaces et Territoires (Presses Universitaires de Rennes, 2023).
Belleil J., « Les dimensions foncières de l'action publique environnementale. Le cas de la restauration écologique des milieux naturels dans le bassin de la Loire. » (Communication orale, Colloque Fonciers en débat, *Adapter les stratégies foncières aux dynamiques liées à l'eau*, Le Mans, 4 juillet 2023).

- [47] Paysant G., *op. cit.*
Barraud R. et Germaine M.-A., *Démanteler les barrages pour restaurer les cours d'eau – Controverses et représentations*. Quae, 2017.

- [48] Lévêque C., *Quelles rivières pour demain ? : réflexions sur l'écologie et la restauration des cours d'eau*. Quae, 2016.

- [49] Perrier-Cornet P., *Repenser les campagnes*. Éditions de l'Aube, 2002.

- [50] Torre A. et Wallet F., *Les enjeux du développement régional et territorial en zones rurales*. L'Harmattan, 2013.

- [51] Bonnefond et al., *op. cit.*, 2023.

du XX^e siècle. Le lit des cours d'eau appartient alors aux propriétaires des deux rives. Intervenir sur un cours d'eau non-domaniaux amène inévitablement le gestionnaire à négocier avec ces propriétaires, *a minima*.

Dans le cas d'opérations menées sur des cours d'eau non domaniaux, l'action foncière des opérateurs de la RECE nécessite de bien clarifier la configuration spatiale relative au site (propriété des ouvrages et des parcelles, droits d'eau). Cette clarification répond à trois enjeux principaux : adapter le projet de restauration, obtenir un accord avec le(s) propriétaire(s) et les détenteurs de droits d'usage, créer les conditions d'accès pour la réalisation des travaux [52]. Lors d'opérations de RECE d'envergure (reméandrage, reconstitution du lit mineur d'un cours d'eau, etc.), les configurations foncières peuvent être complexes, avec de nombreux ayant-droits concernés. Il s'agit souvent d'un parcellaire où se superposent droits de propriétés et droits d'usage de nature variée, plus ou moins protecteurs (baux ruraux mais également conventions plus précaires, voire arrangements locaux, tacites ou informels). Pour les opérateurs de la RECE, il est alors nécessaire de négocier tant avec les propriétaires qu'avec les exploitants détenteurs de droits. Dans le cas où l'acquisition s'impose, l'achat du terrain et les indemnités d'éviction amènent parfois les opérateurs à « acheter deux fois » les parcelles [53].

Enfin, cette complexité foncière est encore intensifiée par la forme et les conditions particulières que prennent certaines de ces opérations de RECE. Qu'il s'agisse d'opérations de reméandrage, de reconnexion de boires ou de reconstitution d'une section d'un lit mineur, la linéarité de ces opérations démultiplie souvent, pour leurs opérateurs, le nombre d'interlocuteurs avec lesquels négocier, pour s'assurer *in fine* une maîtrise foncière sur un parcellaire limité à quelques mètres linéaires ou quelques centaines de mètres carrés. De même, ces opérations de RECE créent souvent une variabilité dans les conditions d'utilisation du parcellaire agricole impacté et, à ce titre, tendent également à introduire des éléments d'incertitude dans la valorisation économique des terres, complexifiant encore les relations avec les détenteurs de droits.

Dans ces conditions, les opérateurs de la RECE sont amenés le plus souvent à définir des stratégies d'action au cas par cas, s'adaptant au contexte local et aux configurations foncières rencontrées.

Des stratégies foncières « au cas par cas » dans le portage des opérations de RECE

Les différentes enquêtes pré-citées donnent à voir des porteurs d'opérations de RECE pragmatiques et opportunistes vis-à-vis des configurations foncières qui s'offrent à eux. Dans la mesure du possible, l'acquisition foncière reste cantonnée aux opérations les plus stratégiques, une volonté d'éviter les conflits avec les ayants-droits prédomine dans la

[52] Le Calvez et al., *op. cit.*

[53] Bonnefond et al., *op. cit.*, 2023.

plupart des cas et la mobilisation des mécanismes les plus contraignants (type expropriation) reste exceptionnelle (voire est évitée au maximum).

« Des porteurs d'opérations de RECE pragmatiques et opportunistes vis-à-vis des configurations foncières qui s'offrent à eux. »

Sur le bassin versant de la Veyle, la préférence est donnée à des formes de contractualisation ou de conventionnement plutôt qu'à l'achat pour des opérations d'entretien de la ripisylve par exemple [54]. De la même manière, pour mener à bien son programme de restauration de frayères, le SMVV a préféré fonctionner selon les opportunités foncières qui s'offraient à lui, sans acquisition, après une première identification de sites potentiels (prairies inondées) par photos aériennes. Les aménagements ont été réalisés sur des parcelles déjà publiques, appartenant à ses communes membres. Cet exemple montre bien comment, dans le choix d'un site, la contrainte foncière peut constituer un critère aussi légitime que ceux plus « objectifs » basés sur la qualité physique ou écologique du site en question [55]. Enfin, sur ce même bassin versant, des opérations de reméandrage ont pu être « ajustées » par rapport aux opportunités foncières locales. Sur le site pilote de reméandrage du Moulin de Geai, où l'objectif était de redonner un caractère plus dynamique au cours d'eau, l'ambition du syndicat n'était pas tant de mener un projet techniquement exemplaire que de gagner en expérience d'un point de vue technique (techniques de restauration) mais aussi stratégique (identification des partenaires, mobilisation d'outils d'acquisition foncière, modalités de communication et sensibilisation). Le SMVV a opté pour l'achat, à l'amiable, du foncier nécessaire à la réalisation du reméandrage mais devant l'opposition de plusieurs propriétaires, le choix a été fait d'adapter le tracé et d'éviter certaines parcelles. Une Déclaration d'intérêt général (DIG) a permis d'intervenir sur ces parcelles privées durant les travaux.

L'acquisition foncière (de préférence à l'amiable) est mobilisée sur les opérations d'ampleur, nécessitant une sécurisation de l'opération sur le long terme. Si elle constitue une garantie quant à l'entretien de l'aménagement dans le temps, elle nécessite souvent que les opérateurs de la RECE s'engagent dans des processus longs de veille foncière et de négociation avec les propriétaires et les autres détenteurs de droits. Les travaux pré-cités rendent compte d'une négociation foncière le plus souvent structurée en 3 temps [56] : un temps de discussions informelles avec les différentes parties prenantes, un processus de contractualisation (qui s'inscrit le plus souvent dans le cadre d'une animation territoriale) et une dernière phase de négociation et d'acquisition selon les situations.

[54] Bonnefond et Fournier, *op.cit.*

« L'acquisition foncière (de préférence à l'amiable) est mobilisée sur les opérations d'ampleur, nécessitant une sécurisation de l'opération sur le long terme. »

[55] Bonnefond et Fournier, *op.cit.*

[56] Le Calvez et al., *op. cit.*

Par exemple, sur le bassin versant de la Veyle, une démarche de maîtrise foncière par acquisition a été engagée par le SMVV afin d'aménager un nouveau lit mineur pour le cours d'eau sur près de 2 km. Ce dernier avait en effet été lourdement transformé suite à l'installation d'une exploitation de matériaux alluvionnaires dans les années 1970. Dès les années 1990, des réflexions sont engagées par les élus locaux pour ce projet et retranscrites dans un Contrat de rivière. L'objectif premier était de recréer un écosystème fonctionnel mais également d'améliorer la qualité de l'eau tant dans la rivière que dans l'étang d'extraction. Un montage tripartite a progressivement été mis en place avec les exploitants de la gravière, les propriétaires et exploitants agricoles, et le syndicat. Après plusieurs années de blocage, l'entreprise d'extraction, signataire du contrat de rivière a acheté les 10 hectares requis et restitué la propriété des terres au syndicat pour qu'il puisse engager l'opération, réalisée entre 2009 et 2010 [57].

Des acteurs de la restauration encore peu outillés sur les questions foncières

In fine, ce changement (encore relativement) récent de paradigme dans la gestion et l'aménagement des cours d'eau amène aujourd'hui les opérateurs à se poser la question du foncier et de sa maîtrise.

Les études de cas réalisées ces dernières années rendent compte d'opérateurs stratégiques, qui adaptent leur action aux configurations locales.

L'acquisition foncière semble rester une stratégie de dernier recours, pour les opérations de grande ampleur. Les porteurs de ces opérations rappellent lors des entretiens réalisés que les syndicats n'ont nullement vocation à être à la tête d'un patrimoine foncier important, dont le devenir et le statut seront forcément questionnés au moment de la dissolution ou de la transformation de la structure. À l'inverse de l'achat, conventionnement et contractualisation avec les propriétaires et autres ayants-droits garantissent le maintien d'une activité sur site, en adéquation avec les exigences de l'entretien d'une zone réaménagée. Lorsque l'achat s'impose, le maintien d'une activité économique constitue le plus souvent une priorité pour les opérateurs.

Cependant, les études de cas réalisées montrent aussi que ces opérations de RECE participent souvent d'une clarification et d'une redistribution des droits sur le foncier (que ce soit dans le cadre d'échanges parcellaires entre agriculteurs concernés, de la mise en place de conventions avec les exploitants, etc.). Dans un certain nombre de cas, les droits des exploitants agricoles peuvent apparaître fragilisés, avec la mise en place de mécanismes moins protecteurs que les baux ruraux.

[57] Bonnefond et Fournier, *op. cit.*

Nos travaux montrent enfin que les opérateurs de la RECE restent encore relativement peu outillés sur ces questions foncières, même si des évolutions sont en cours ; surtout, ils sont encore rarement accompagnés par les acteurs plus traditionnels du foncier que sont les SAFER, les établissements publics fonciers EPF ou plus largement les acteurs du monde agricole (Chambres d'Agriculture). Des opportunités pourraient également apparaître avec le décloisonnement des champs de l'action publique environnementale et un rapprochement avec les acteurs de la biodiversité.

Passer à l'échelle des territoires : quelles articulations entre renaturation et stratégies écologiques territoriales ?

Retour sur une discussion croisée
entre praticiens

Modération :

Youssef Diab

Paysagiste urbaniste,
Atelier Georges, directeur
de l'Ensa Paris-Est,
vice-Président de l'Uni-
versité Gustave Eiffel,
codirecteur de la Chaire
Transition foncière

Intervenants :

Jean Bénet

Urbaniste au Département
Urbanisme, Institut Paris
Région

Thibaut Guigue

Président de Métropole
Savoie et élu à la Fédération
des SCoT

Karine Hurel

Déléguée Générale adjointe
de la FNAU (Fédération
nationale des agences
d'urbanisme)

Comment penser la renaturation à une échelle territoriale ? Comment la spatialiser à travers des logiques de trames et de continuités écologiques ? Avec quels outils de planification, quelle gouvernance, et quels acteurs ? Retour sur un échange entre trois praticiens de l'aménagement et de la planification : Karine Hurel, représentante de la FNAU, Thibaut Guigue, élu à la Fédération des SCoT et président du SCoT de Métropole Savoie, et Jean Bénét, urbaniste à l'Institut Paris Région.

La mise en œuvre de projets de renaturation sur le territoire s'envisage aujourd'hui souvent au regard du ZAN (objectif Zéro Artificialisation Nette). Son intégration dans les stratégies écologiques territoriales demande la création d'outils communs, associée à une approche par l'action, afin de permettre aux acteurs du territoire d'expérimenter.

Définir et décomposer la renaturation : dépasser le ZAN ?

« À l'instar d'une sémantique commune, pour mettre en œuvre et évaluer la renaturation au regard du ZAN, s'ajoute également la nécessité d'une métrique commune, qui n'est aujourd'hui pas encore établie. »

L'objectif ZAN, tel que fixé par la loi Climat et Résilience de 2021, a été l'objet de nombreux échanges entre les acteurs et praticiens de l'aménagement du territoire afin de mettre au clair les modalités d'application des textes réglementaires. Les difficultés à se mettre d'accord sur l'objet qu'est le ZAN ont été exacerbées par le manque de définitions partagées des éléments de vocabulaire, soulignant l'importance d'un socle sémantique commun pour les acteurs de la filière. Dans cet objectif, la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), l'Agence de la transition écologique (ADEME) et l'Office français de la biodiversité (OFB) ont publié un Abécédaire des éléments de vocabulaire liés à la renaturation, classés en trois grandes familles de mots : ceux de la régulation de l'impact humain, ceux de la réparation des écosystèmes, et ceux liés à la ressource.

À l'instar du besoin d'une sémantique commune, pour mettre en œuvre et évaluer la renaturation au regard du ZAN, s'ajoute également la

nécessité d'une métrique commune, qui n'est aujourd'hui pas encore établie. La renaturation étant au croisement des enjeux environnementaux et réglementaires, la question de la mesure des processus de désartificialisation et de renaturation se pose pour les aménageurs, afin d'intégrer ces enjeux à la trajectoire de sobriété foncière. Aujourd'hui, au sein des outils Mode d'occupation des sols (MOS) et Occupation du sol à grande échelle (OCS-GE), développés respectivement à l'échelle francilienne et nationale, la matérialisation de la renaturation ne représente que 10 à 20 % de la consommation d'espace ou de l'artificialisation. La quasi-totalité de cette renaturation constatée est la conséquence de biais d'observation ou de biais liés à la nomenclature de l'artificialisation. La renaturation ainsi décomptée ne représente pas des projets de nature à compenser l'artificialisation générée par l'urbanisation. En pratique, la renaturation reste négligeable aujourd'hui d'un point de vue quantitatif par rapport aux dynamiques de consommation d'espaces ou d'artificialisation. Difficile alors de s'appuyer sur les dynamiques passées de renaturation pour envisager ce qui sera possible demain !

« Cette difficulté à compter la renaturation d'un point de vue réglementaire pousse les acteurs de l'aménagement à parler de " fiction quantitative " de la renaturation dans l'objectif Zéro Artificialisation Nette. »

En s'intéressant aux objectifs de renaturation des schémas directeurs, et à leur matérialisation en objets réglementaires, il est également difficile de savoir s'ils pourront au final être décomptés dans la trajectoire ZAN. De plus, les surfaces dont la comptabilisation dans les objectifs de renaturation ne fait pas de doute, comme la création d'espaces verts sur des surfaces imperméabilisées, par exemple, représentent un chiffrage dérisoire comparé aux dynamiques d'artificialisation. Cette difficulté à compter la renaturation d'un point de vue réglementaire pousse les acteurs de l'aménagement à parler de « fiction quantitative » de la renaturation dans l'objectif Zéro Artificialisation Nette.

Comment dépasser cet état de fait ? Au-delà du travail nécessaire autour de la production d'outils de référence à mettre à disposition de la filière, Thibaut Guigue (président du syndicat mixte Métropole Savoie) propose une prise de recul par rapport aux objectifs réglementaires du ZAN et à sa métrique. Ce dépassement semble nécessaire afin de laisser la possibilité aux acteurs de l'aménagement d'innover. C'est notamment en s'intéressant à la restauration des fonctions écologiques, et en prenant pour exemple des projets passés de renaturation, qu'il sera possible d'envisager la renaturation comme un réel projet de territoire, et de donner l'impulsion aux acteurs de s'engager dans cette voie.

Intégrer la renaturation dans la planification territoriale

Les relations entre ville et nature se traduisent notamment, dans la planification territoriale, par l'articulation entre projets de renaturation et stratégies urbaines.

Cette articulation s'opère différemment selon les schémas directeurs, traduisant la grande hétérogénéité des territoires. Ainsi, dans le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E), territoire très urbanisé, l'enjeu sera d'intégrer des éléments de nature en ville. Dans des territoires possédant une emprise urbaine plus lâche, l'enjeu clé sera celui de la maîtrise de l'extension urbaine, comme c'est le cas dans certains schémas de cohérence territoriale (SCoT).

« Au sein du nouveau Schéma directeur de la région Île-de-France, la prise en compte de la renaturation a été envisagée au sein d'approches plus classiques de trames vertes et bleues, et par le biais d'approches plus récentes liées à l'adaptation au changement climatique. »

Les réflexions autour de la création du nouveau SDRIF-E ont posé comme principe que la préservation était préalable à la renaturation, intégrant les enjeux de sobriété foncière. La prise en compte de la renaturation a donc été envisagée au sein d'approches plus classiques de trames vertes et bleues, et par le biais d'approches plus récentes liées à l'adaptation au changement climatique. Au regard de la sobriété foncière, la logique de réduction de l'urbanisation a permis de dessiner plus précisément les espaces à sanctuariser, via l'inscription d'une armature verte dans le schéma d'aménagement. À partir de cette armature verte, les espaces à restaurer, ainsi que la création de nouveaux espaces verts, ont pu être matérialisés, dans une logique de continuité écologique, mais également paysagère et de mobilité. C'est à cette approche structurelle que s'ajoutent les enjeux du changement climatique, qui sont d'autres vecteurs de renaturation dans le SDRIF-E. Ils se traduisent par la renaturation de berges de cours d'eau, la réouverture ou renaturation de cours d'eau busés en milieu urbain, ou encore la restauration de pleine terre en zone carencée.

Dans la rédaction des SCoT, du fait du nombre important de communes, il existe une vraie logique d'articulation entre les documents d'urbanisme à différentes échelles, ce qui soulève des décalages de temporalité. Les premiers à s'emparer de la question de la nature en ville sont les élus communaux dans leurs documents d'urbanisme communal. Chaque SCoT s'adapte à des objectifs politiques différents en fonction de son territoire. Il est nécessaire que chaque acteur s'empare du thème qui semble le plus approprié aux enjeux de son territoire pour intégrer les questions de la

nature en ville, de la restauration écologique, de la sobriété foncière, posant la question de l'action au cœur du projet de planification. Selon Thibault Guigue, cette nécessité de l'innovation n'éclipse pas les obligations réglementaires et la métrique ZAN, mais est nécessaire pour construire un projet de territoire durable et porteur de sens.

La planification est ainsi au croisement des enjeux micro et macro. Aujourd'hui, il est nécessaire de développer des outils qui permettent de prendre en compte cet aspect micro. Thibault Guigue (président de Métropole Savoie) souligne que les questions environnementales et la loi qui va avec doivent être perçues comme une ressource et non pas comme un ennui pour ceux qui font l'aménagement du territoire, et donc nécessitent de penser à l'échelle locale.

Un besoin d'expertises pour accompagner les acteurs de l'aménagement

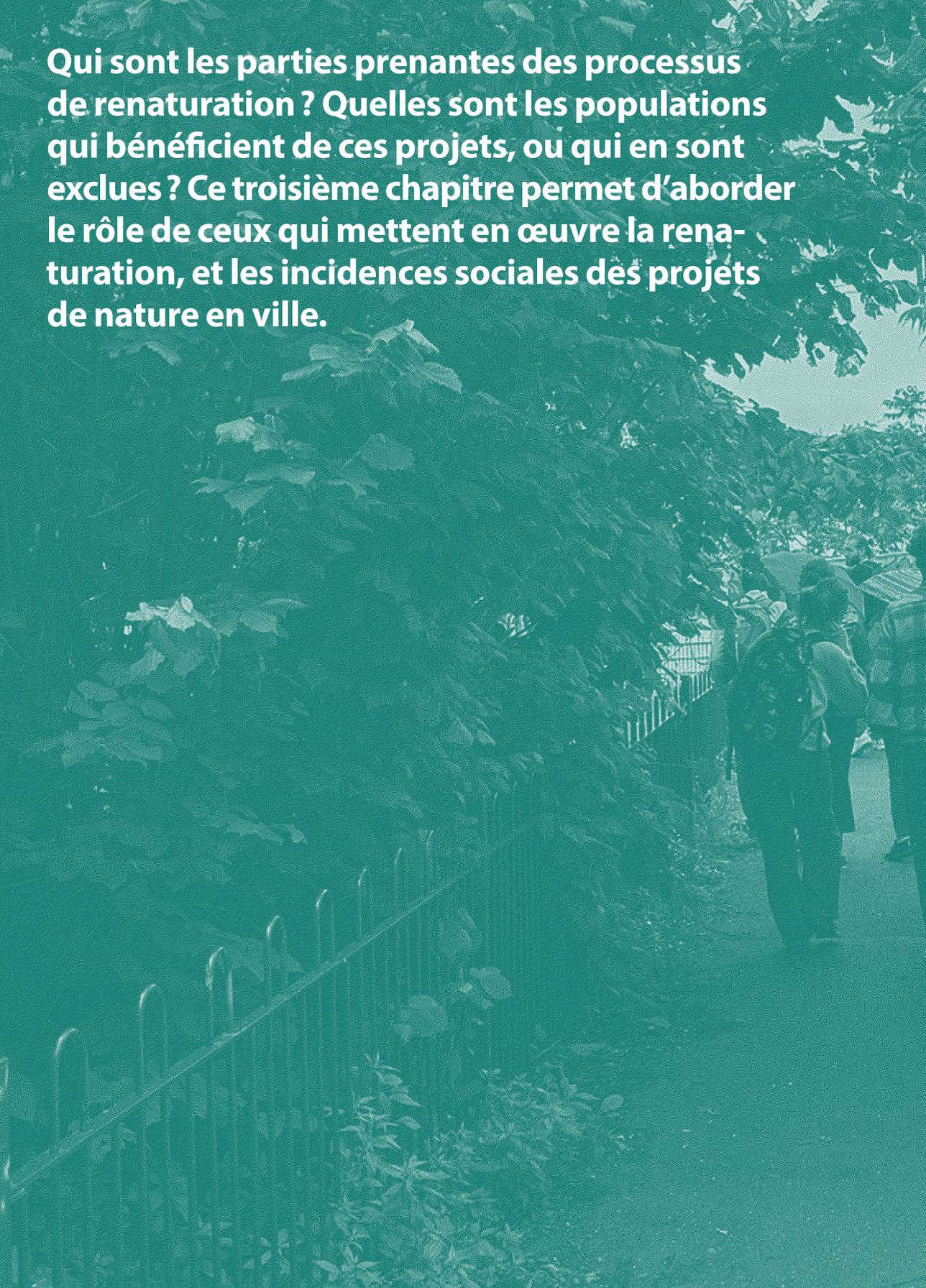
De quelles expertises complémentaires auraient besoin les acteurs de l'aménagement ? Sur quels sujets manquent-ils d'éléments, qui limitent la mise en œuvre de la renaturation ?

Au-delà de l'expertise de l'état du sol en lui-même, il s'agit de développer une meilleure connaissance contextuelle du sol dans son environnement. S'il devient possible de qualifier les situations qui relèvent d'une carence de sol fonctionnel – pour les humains et pour les écosystèmes –, les acteurs pourront mieux les résoudre, par des actions de renaturation des sols. Une approche développée à l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Île-de-France, appelée REGREEN, vise à cartographier ces enjeux sous plusieurs angles : la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la question de l'eau et la question de la qualité de vie. Cette qualification nécessite de produire des connaissances fines sur le foncier en lui-même, qui pose des questions de propriété ; sur l'état de ce foncier, notamment au regard de la pollution ; et enfin sur la biodiversité, puisqu'il existe très peu de données sur les trames écologiques en ville.

« Au-delà de l'expertise de l'état du sol en lui-même, il s'agit de développer une meilleure connaissance contextuelle du sol dans son environnement. »

Enfin, la question de l'actualisation du langage cartographique est primordiale, selon Karine Hurel. Aujourd'hui, les sols sont représentés comme des surfaces, éclipsant leur existence en tant qu'objets en trois dimensions. Pour intégrer la notion de sols vivants dans la cartographie, il s'agit aussi de matérialiser leurs différentes fonctionnalités écologiques.

Qui sont les parties prenantes des processus de renaturation ? Quelles sont les populations qui bénéficient de ces projets, ou qui en sont exclues ? Ce troisième chapitre permet d'aborder le rôle de ceux qui mettent en œuvre la renaturation, et les incidences sociales des projets de nature en ville.





RENATURER POURQUOI?

Renaturation : le soin, une voie possible

**Lise Bourdeau-
Lepage**

Professeure en géographie,
Université Jean Moulin -
Lyon 3, UMR Environnement
Ville Société

Le terme de végétalisation des espaces urbains, très présent lors des dernières élections municipales, laisse aujourd'hui sa place à celui de renaturation. La renaturation urbaine est-elle une nouvelle étape dans le processus de reconnaissance de la relation qui unit les hommes aux processus naturels et à la santé des écosystèmes ? Est-elle seulement une « réponse à la destruction ou à la dégradation des habitats, de la flore et de la faune » [58] ? Si on en croit certaines définitions données de la renaturation, il ne s'agit pas seulement de végétaliser et d'adapter les villes au changement climatique mais de revenir à un état initial de nature. La renaturation serait-elle alors une chimère ? Une chose est sûre, le lien entre le bien-être des citoyens et la nature est désormais bien établi. Aussi face aux défis climatiques et écologiques actuels est-il essentiel de repenser notre relation au vivant. Comment prendre soin de la nature en ville tout en veillant à l'épanouissement des populations urbaines ? Cette interrogation nous invite à revisiter nos manières de faire société.

Renouveler notre relation avec la nature implique une transformation de notre conception du monde. Il ne s'agit plus de dominer et exploiter l'environnement, mais de reconnaître la pluralité du vivant et de tisser une relation harmonieuse avec lui. Il s'agit aussi, et peut-être surtout, de considérer que nous ne sommes pas des observateurs de la nature mais bien partie prenante de cette dernière. Cette évolution qui, d'une certaine manière, peut s'apparenter à un changement de posture, nécessite également de s'interroger sur la manière dont nous interagissons avec nos semblables, car le bien-être humain et la préservation de la nature (entendu comme l'ensemble du vivant humain et non humain) sont intrinsèquement liés.

« Prendre soin de la nature en ville sans s'intéresser au bien-être des citoyens semble impossible, en raison du lien étroit entre ces deux éléments, dans un jeu de rétroaction. »

[58] Madl L. « Renaturation ou restauration des sols ? Définitions et enjeux sémantiques », *Cahier n°1 : Restaurer les fonctions des sols ? Approches scientifiques et perspectives interdisciplinaires*, Chaire Transition Foncière, p. 23, 2024

C'est pourquoi nous défendons l'idée que la renaturation de l'espace urbain ne peut se faire qu'en adoptant une approche renouvelée du soin intégrant à la fois l'humain et le non-humain.

De l'importance des éléments naturels dans la constitution du bien-être des citoyens

Le bien-être est un concept complexe, subjectif et influencé par de multiples facteurs, tant individuels que contextuels. Il repose sur un équilibre subtil entre les aspirations des individus, leurs talents, les opportunités que leur offre leur espace de vie et la manière dont ils perçoivent ce dernier espace de vie [59]. La nature y joue un rôle clef, non seulement en raison de ses effets bénéfiques sur la santé physique et mentale des individus, mais aussi parce qu'elle favorise des relations sociales plus apaisées [60].

[59] Bourdeau-Lepage L., « Mesurer le bien-être sur un territoire », *Mondes sociaux*, 30 juin 2019.

[60] Yang B.-Y., Zhao T., Hu L.-X., Browning M. H.E.M., Heinrich J., Dharmage S.C., Jalaludin B., Knibbs L.D., Liu X.-X., Luo Y.-N., James P., Li S., Huang W.-Z., Chen G., Zeng X.-W., Hu L.-W., Yu Y., et Dong G.-H., « Greenspace and human health: an umbrella review », *Innovation*, 2(4): 100164, 2021.



[Fig. 10] Parc Clichy Batignolles Martin Luther King Paris 17e, 18 mai 2018 © Guillaume Voiseau

En effet, les recherches conduites depuis une dizaine d'années dans les villes françaises montrent que les citoyens accordent une importance particulière à un cadre de vie sain et sans nuisance et qu'ils perçoivent les aménités naturelles comme un des éléments fondamentaux de leur bien-être [61]. Ces mêmes citoyens sont conscients des bienfaits de la nature dans leur espace de vie. Ils savent par exemple que les espaces verts favorisent leur bien-être en leur offrant des lieux de détente et d'interaction sociale. Les recherches en psychologie environnementale, en architecture et en urbanisme confirment que la présence du végétal dans l'espace urbain influence profondément les perceptions et le bien-être des habitants. Certaines études montrent même que la simple exposition à des éléments naturels peut réduire le stress et améliorer la concentration [62]. D'autres mettent en évidence les bienfaits des espaces verts : réduction du stress, amélioration de la qualité de l'air, diminution des îlots de chaleur et renforcement des interactions sociales. Cependant, cette nature urbaine est souvent domestiquée, esthétisée et façonnée pour le confort humain, ce qui interroge sur sa réelle intégration dans le tissu urbain et sur les modalités de sa gestion. Les travaux de recherche nous apprennent également que le bien-être des citoyens français est aussi influencé par leur relation avec les autres. En effet, une partie non négligeable des Français que nous avons interrogés se soucient également de l'attention portée à leurs semblables [63]. Ils souhaitent qu'un plus grand soin soit accordé à leurs relations sociales tout comme la présence de la nature dans leur espace de vie.

Il apparaît donc nécessaire de repenser l'aménagement des villes pour renforcer ces interactions positives entre les hommes mais aussi entre les hommes et ce que nous nommons la nature. Mais pour cela, encore faut-il que les gouvernants puissent adopter une approche de la ville par le soin.

Penser l'urgence et le changement avec le soin

Adopter une approche par le soin permet de penser l'urgence. En effet, les philosophes du soin nous rappellent que le soin vital et médical lutte contre l'urgence première de la mort [64]. Dans une période d'urgence climatique et de crise de la biodiversité et des écosystèmes, cette pensée semble être tout à fait pertinente.

Inspirée des philosophies du soin, cette perspective met en avant la nécessité de prendre en compte la vulnérabilité des êtres humains et de leur environnement mais aussi les relations qui se nouent entre eux et leur cadre de vie [65]. Elle invite à considérer la ville comme un espace relationnel où le bien-être individuel est lié aux opportunités et aux interactions qu'offre le cadre de vie.

Dans le domaine médical, le soin consiste à répondre aux besoins vitaux et à accompagner les individus dans leur singularité. Appliqué à la ville,

- [61] Bourdeau-Lepage L. et Rolland L. « Explorer le bien-être sur les territoires. Avancées méthodologiques et création de connaissances », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 5, 5-24, 2023
Bourdeau-Lepage L. et Wiesztort L. « Pratiques et attentes citoyennes de nature(s) en ville. Enquête sur les parcs et jardins publics de Lyon », in Bourdeau-Lepage L. *Nature en ville. Désirs et controverses*, Editions La Librairie des Territoires, 64-75, 2017
Manusset S. « Les espaces de nature : un nouvel outil des politiques de santé publique ? », *Environnement Risque & santé*, 14, 313-320, 2015.
- [62] Sjerp De Vries R., Verheij P., Groenewegen P., Spreeuwenberg P., « Natural environments-healthy environments? An exploratory analysis of the relationship between greenspace and health », *Environment and Planning A*, 35, 10, 1717-1731, 2003
James P., Banay R. et Hart J. Laden F. « A Review of the Health Benefits of Greenness », *Current Epidemiology Reports*, 2, 131-142, 2015.
- [63] Bourdeau-Lepage L., « Et si le bien-être façonnait les politiques publiques à Paris », *Seminarul geografic international Dimitrie Cantemir, Universitatea Alexandru Ioan Cuza*, 27-29 octobre Iasi, Roumanie, 2023.
- [64] Lefève C., « *La philosophie du soin* », *La Matière et l'esprit*, n° 4, Université de Mons-Hainaut, 25-34, 2006.
- [65] Galligan C., « Une voix différente. Un regard prospectif à partir du passé », in Paperman P. et S. Laugier (dir.) *Le souci des autres. Éthiques et politique du care*, Paris, Édition de l'EHESS, 37-50, 2011.
Paperman P. et S. Laugier (dir.), *Le souci des autres. Éthiques et politique du care*, Paris, Édition de l'EHESS, 400 p., 2011.

le soin implique de concevoir un espace urbain où l'humain et la nature sont pris en considération dans toute leur complexité. Cette approche permet de penser l'urgence climatique et sociale autrement : non plus seulement en termes de solutions techniques, mais aussi à travers la qualité des relations entretenues avec l'environnement.

Le soin est également un levier puissant pour reconstruire du lien social [66]. Il valorise l'écoute, la solidarité et le respect, et peut ainsi contribuer à retisser les liens distendus entre les individus et leur environnement. L'éducation joue ici un rôle fondamental, en aidant chacun à développer des capacités favorisant son épanouissement personnel et collectif. Enfin, le soin est une démarche profondément politique [67], car il interroge la manière dont sont réparties les ressources et les responsabilités dans la gestion de l'environnement urbain.

« Le soin est aussi un moyen de redonner du sens aux interactions humaines et environnementales. »

Il est visible dans les arts et la littérature et constitue un levier essentiel pour transformer les représentations et les pratiques. Il permet de lutter contre les menaces pesant sur les individus et sur la biodiversité, en établissant un nouveau rapport à l'autre et au vivant. En ce sens, il invite à un changement radical des modes de vie et à la réinvention de notre rapport au territoire et aux autres êtres vivants. Ainsi appliqué au domaine de la ville, il s'agit de placer l'altérité au centre de la réflexion en ne négligeant pas les relations avec ce que nous nommons nature. Mais comment s'y prendre ? Existe-t-il une approche qui permettrait d'agir ?

Élaborer un nouveau rapport à la nature

« L'éthique des vertus constitue une voie prometteuse pour transformer le rapport à la nature ».

Telle que définie par Corine Pelluchon [68], l'éthique des vertus repose sur la manière dont les motivations, les émotions et les valeurs influencent les actions humaines. Elle conduit également les personnes à réfléchir au sens qu'elles donnent à leur vie, à leurs objectifs et à leur bien-être. Dans un contexte de crise environnementale, cette approche permet de réconcilier l'humain avec son milieu naturel en encourageant des comportements fondés sur la responsabilité et le respect du vivant. L'éthique des vertus pousse ainsi les citoyens à reconnaître leur dépendance aux écosystèmes, à adopter un mode de vie qui valorise la préservation de l'environnement urbain et à sortir d'une logique de domination. Cette prise de conscience est facilitée par les crises récentes, telles que la pandémie de Covid-19 ou les catastrophes climatiques, qui rappellent l'urgence de renouer avec la nature.

[66] Pierron J.-P., *Philosophie du soin. Économie, éthique, politique et esthétique*, Paris, Hermann, 2021.

[67] Worms F., *Soin et politique*, Paris, PUF, 52 p, 2012.

[68] Pelluchon C., « L'éthique des vertus : une condition pour opérer la transition environnementale », *La pensée écologique*, vol. 1, 1, 2017.



[Fig. 11] Espace non fauché de la rue Charles Moureux à Paris 13e, le 21 juin 2019, © Lise Bourdeau-Lepage

Adopter une éthique du soin envers la nature implique une remise en question profonde des modes de vie. Il s'agit de dépasser la simple prise de conscience écologique pour intégrer le respect du vivant dans nos pratiques quotidiennes. Cela passe par des initiatives concrètes, telles que le développement des jardins partagés, la préservation des espaces naturels en ville ou encore la mise en place de politiques publiques favorisant la biodiversité urbaine.

Cependant, il ne suffit pas d'informer ou d'imposer des règles pour induire un changement profond.

« Les actions des citoyens sont aussi guidées par leurs émotions et leurs expériences. »

Rappelons-nous que les citoyens sont des êtres sensibles. La nature agit sur les individus en suscitant des sensations et en façonnant leurs représentations, créant ainsi une boucle de rétroaction entre le vécu et les comportements. L'expérience directe de la nature – sentir le vent dans les arbres, observer un oiseau, cultiver un potager urbain – joue un rôle clef dans la construction d'une conscience écologique active. Elle est une clef de la transformation nécessaire pour ce que nous nommons dans cet article la renaturation.

Il existe aujourd'hui une volonté croissante de respecter les règles environnementales et morales, mais ce respect ne suffit pas à garantir un changement de modèle. L'implication des citoyens passe par l'intégration de leurs émotions et de leur vécu dans les politiques d'aménagement urbain. Cela implique également de valoriser des formes de participation

plus sensibles et inclusives, qui prennent en compte la diversité des expériences et des perceptions du monde naturel.

Revaloriser le soin dans les politiques urbaines

La question centrale n'est donc pas tant de savoir quelles actions techniques mettre en œuvre pour répondre aux crises écologiques et sociales, mais bien de comprendre comment encourager des comportements favorisant un lien renouvelé avec la nature, la renaturation. Pour cela, il est nécessaire de valoriser la dimension sensible du soin, en intégrant les expériences vécues et les émotions dans les politiques urbaines.

Revaloriser le soin, c'est aussi relier les dimensions techniques et sensibles de notre rapport à l'environnement. En dépassant la rupture qui s'est opérée au cours des XIX^e et XX^e siècles entre l'homme et la nature, il devient possible de construire des villes plus résilientes et harmonieuses, où la nature et l'humain coexistent en équilibre. Cette approche invite à repenser nos manières d'habiter la Terre et à développer un modèle de société fondé sur l'attention, le respect et la solidarité envers le vivant.

Les défis actuels nous imposent d'imaginer des solutions nouvelles pour intégrer la nature dans nos espaces de vie et encourager une interaction harmonieuse avec elle. Il s'agit d'un enjeu global qui demande une réflexion sur nos valeurs et nos pratiques, en plaçant le soin au centre de notre relation au monde.

**Transformer
les espaces,
composer
avec les héritages :
questionner
la renaturation
depuis les limites
de l'opération
de désurbanisation
de la Bouillie, Blois**

Jérôme Cardinal
Doctorant en Aménage-
ment-urbanisme, Université
de Tours, UMR CITERES

Sur les bords de la Loire, les espaces révèlent des histoires complexes, marquées par les relations intimes entre sociétés humaines et milieux fluviaux. Ces « territoires hydro-sociaux »^[69] sont le fruit d'interactions historiques et continues entre dynamiques naturelles — crues, sols, hydrologie — et choix d'aménagement humains.

« Évoquer les territoires hydro-sociaux permet de questionner la façon dont les politiques de renaturation prennent en compte les héritages socio-écologiques des espaces, et raconter les bouleversements que ces transformations foncières induisent permet alors d'opérer un lien entre renaturation et justice environnementale. »

C'est ce qu'illustre la « Bouillie », une zone inondable située au sud de Blois, aujourd'hui au cœur d'un ambitieux projet de renaturation. Cette forme de renaturation permet ici d'interroger la construction des projets qui s'en revendiquent et la façon dont ils sélectionnent les usages et les populations qui y sont jugés légitimes. Évoquer les territoires hydro-sociaux permet alors de replacer la renaturation dans les luttes d'appropriation et de pouvoir qui l'entourent : questionner la façon dont ces politiques prennent en compte les héritages socio-écologiques des espaces et raconter les bouleversements que ces transformations foncières induisent permet alors d'opérer un lien entre renaturation et justice environnementale. Raconter la transformation de l'espace blésois, de la désurbanisation au réaménagement permet de développer une approche réflexive sur une action publique en train de se faire.

[69] Boelens R., Vos J., Hoogesteger E., Benavides F., Chicon R., and Zwartveen M. « Water-Grabbing and the Politics of an Emerging Right to Water ». *Water International* 41 (1): 1–20, 2016.

La Bouillie, héritière d'un espace d'habiter populaire



[Fig. 12] La Bouillie en 2006, avant la désurbanisation, © Agglomération de Blois, Philippe Lavallant, utilisé par l'Atelier de l'Ile (2010).

Autrefois protégée de l'urbanisation en raison de sa fonction de zone d'expansion de crues, la Bouillie (aussi appelée le déversoir) a vu son interdiction de bâtir peu à peu levée au XX^e siècle, jusqu'à devenir un quartier habité. La Bouillie a été un territoire « suspendu », un quartier d'habitat populaire, marqué par le relatif faible coût d'accès au foncier qu'il offre au regard de sa centralité dans l'espace urbain blésois : les habitants du quartier du Glacis et de la Fouleraie sont à moins de 20 minutes à pied du centre historique. Ces logements majoritairement ouvriers, auto-construits, ou ces habitats légers – principalement en caravane – sont tacitement acceptés par les acteurs institutionnels locaux, sous la pression des besoins en logements et d'une politique d'urbanisation peu soucieuse des risques. Le territoire, aux confins du faubourg de Vienne, est lui-même considéré comme un quartier populaire « à part » dans l'imaginaire blésois.

Pour les habitants, l'habitat devient un point d'ancrage, caractérisé par une forte valeur affective, systématiquement abordée lors des entretiens réalisés avec les anciens habitants : « notre maison, nous l'avons tellement restaurée, qu'elle est faite comme nous l'avons souhaité, ceci au prix d'efforts et de privations multiples » (Archives personnelles d'anciens habitants mobilisés, octobre 2003).

En 2003, on compte 400 personnes vivant sur le site et 20 entreprises y ont leurs activités. De nombreux Voyageurs [70] se sédentarisent également dans le déversoir à partir de l'après-guerre, majoritairement sur le lieu-dit de La Boire.

La renaturation, rencontre de cibles de politiques publiques

Après des décennies d'urbanisation progressive, la prise en compte réglementaire des risques d'inondation a remis en cause cette évolution, la restauration des zones d'expansion de crues devient notamment un enjeu majeur de prévention des risques d'inondation [71]. La nécessité de désurbaniser le quartier émerge au début des années 2000, marquant un revirement local important. En 2003, la mise en place d'une Zone d'Aménagement Différée (ZAD) entérine la forte volonté politique locale de voir aboutir la déconstruction des quartiers. La Bouillie devient alors la première expérience de désurbanisation préventive en contexte fluvial en France.

La valorisation des espaces désurbanisés sous la forme d'une politique de renaturation est par la suite une construction itérative, issue d'un resserrement et d'une conciliation entre des enjeux écologiques, idéels, stratégiques, et financiers. D'abord, le « Parc Agricole Naturel Urbain » (PANU) pour reprendre la terminologie employée localement, répond à une demande sociale de nature : les espaces, désurbanisés à proximité des centralités urbaines, permettent de répondre aux enjeux de gestion du risque d'inondation, de développer des espaces dédiés aux loisirs, à la contemplation et à la préservation de la biodiversité [72] sur des territoires présentant de nombreuses aménités environnementales. La nécessité de « faire la part de l'eau » rencontre alors l'injonction à écologiser les projets urbains.

[70] Le nom « Voyageurs » vise à s'éloigner de l'appellation « Gens du Voyage » qui fait référence à une catégorie administrative utilisée par l'État français, et correspond à une identification plus couramment usitée par les Voyageurs eux-mêmes.

[71] Guerrin, J. *Une inondation négociée ? Politisation d'un risque naturel sur le Rhône*. Thèse de doctorat en science politique, Université de Montpellier 1, 2014.

[72] Fournier M. et Bonnefond M. « Les zones d'expansion des crues dans le projet urbain : comment gouverner la multifonctionnalité de ces zones humides aux franges des villes ? Le cas de l'île Saint-Aubin (Angers) ». *Sud-Ouest européen*, n° 47, 2019.

« La valorisation des espaces désurbanisés sous la forme d'une politique de renaturation est une construction itérative, issue d'un resserrement et d'une conciliation entre des enjeux écologiques, idéels, stratégiques, et financiers. »

Ensuite, elle permet de développer des usages agricoles, redonnant une vocation maraîchère au sud de Blois. Cette vocation maraîchère permet aussi de faire de l'espace une zone d'expérimentation, autour de la permaculture, qui garantit aussi la préservation des habitats écologiques du site. Ces vocations agricoles, rapidement déployables, sont aussi une réponse à la peur du vide des acteurs politiques locaux, craignant le développement d'usages informels non désirés.

Enfin, la Bouillie devient le support d'un nouveau projet métropolitain, autour de ce Parc Agricole Naturel urbain construisant un espace pour les habitants et les touristes, esthétique, nourricier, écologique, et paysager. Le « Central Park du Val de Loire » [73] est un projet d'agglomération et doit rayonner, au-delà des frontières historiques de la ZAD : il est un espace du « ménagement », une transformation paradigmatique de faire et penser la ville. Il est appuyé par une politique participative mise en place en 2021 pour favoriser une « appropriation pour tous les usages » du territoire, et affiner les fonctions et usages associés à la Bouillie.

Pour les acteurs politiques locaux, la contrainte de la gestion du risque d'inondation se transforme alors en opportunité de formalisation d'un projet de territoire, écologique et paysager. Ce « ménagement » s'opère dans un contexte financier contraint : l'austérité budgétaire rencontre ici la nécessité de sobriété écologique. Les acteurs associatifs et les porteurs de projets agricoles deviennent alors des acteurs essentiels de l'endossement du projet de territoire. Par les activités qu'ils y déploient, ils incarnent le territoire et ont aussi une fonction sécuritaire et performative : leur présence peut s'inscrire rapidement dans les lieux, et elle prévient l'occupation des espaces par des fonctions interlopes non désirées, et doit redorer l'image de l'espace : « *Quand quelque chose est laid, ça entraîne du laid, quand c'est beau, ça entraîne du beau* » [74].

L'inscription sélective de la renaturation dans les héritages du territoire

[73] Nous reprenons ici l'expression du Président de l'Agglomération dans la presse : Rencien E., « Agglopolys : Vers une nouvelle Bouillie, vous pouvez donner votre avis », *Le Petit Solognot*, 17 février 2021.

[74] Cette citation a été prononcée par un acteur politique local à l'occasion d'une conférence préalable au lancement des dispositifs participatifs, en avril 2021.



[Fig. 13] Invitation à participer aux ateliers participatifs de la Bouillie, ©Jérôme Cardinal, 2021.

Cette première partie montre bien la pluralité d'objectifs qui entourent une politique de renaturation. La renaturation souvent présentée comme une évidence est en réalité une politique inscrite dans un processus complexe, nourrie par des compromis économiques, sociaux et politiques. Le projet de la Bouillie illustre cette pluralité d'objectifs. Dans un second temps, la renaturation sert d'outil de projection dans des futurs désirables et intègre de manière sélective les héritages socio-écologiques inscrits sur les territoires, qui peuvent être créés et ravivés par la façon dont les politiques publiques sont menées.

« La renaturation souvent présentée comme une évidence est en réalité une politique inscrite dans un processus complexe, nourrie par des compromis économiques, sociaux et politiques. »

Derrière la mise en récit d'une réconciliation écologique avec le déploiement du PANU, il s'agit aussi de corriger une « erreur » historique d'urbanisation. Pourtant, historiquement, la marginalité spatiale, couplée à la présence d'infrastructures et à l'inondabilité, permet justement la concentration de la marginalité sociale sur ces espaces. Ce renversement du stigmate territorial démonétise les usages cachés ou désapprouvés du site, qui ne correspondent plus aux nouvelles fonctions projetées sur l'espace.

De plus, ce qui est présenté comme un enjeu de « libération » et de « conquête » de l'espace par les acteurs institutionnels est vécu violemment par de nombreux habitants pour deux raisons principales. Beaucoup d'entre eux demeurent encore sur le territoire alors que le territoire est mis en projet, projeté vers des futurs éloignés des espaces vécus éprouvés par les habitants : les prémices de ces figurations de l'après sont ébauchées et discutées avant que de nombreux habitants ne soient partis. Ensuite, sur les espaces étudiés, l'abandon concret de l'espace au nom de son inondabilité est renforcé par un abandon symbolique, au sens de fin de sa mise en aménagement par les pouvoirs politiques locaux : la politique mise en place participe alors à sa dégradation et au sentiment d'insécurité mis en avant par les habitants, qui accusent la municipalité de « faire pourrir » la situation. Cela consacre une période d'entre-deux, conduisant au développement d'autres fonctions dans les espaces : décharges sauvages, trafics, occupations spontanées, etc. Cet entre-deux est douloureusement vécu par plusieurs habitants, comme un abandon ou une mise en ruine et conduit aussi à des transformations des représentations locales de l'espace, et à la construction progressive d'autres formes de problèmes publics sur ces territoires. L'injonction à intervenir est alors mue par des enjeux de sécurité publique, provoqués par la désurbanisation, et dépassant la seule approche de gestion des risques.

La projection vers de nouveaux futurs est appuyée et légitimée par les dispositifs participatifs qui se mettent alors en place. Des ateliers participatifs en ligne, regroupant une centaine de personnes, ont été organisés autour de cinq thématiques [75] en avril 2021. Ces processus participent d'une volonté de réinsérer des territoires marginalisés dans les dynamiques urbaines. Or ces projets de requalification, à travers la participation, ont plus été l'occasion d'une réappropriation collective par d'autres publics, que des temps d'affirmation des souhaits des habitants précédents : ces dispositifs, pourtant ouverts à tous, ne sont pas saisis par les anciens habitants, qui sont éloignés du numérique, décédés, habitent loin ou préfèrent se tenir éloignés de la transformation d'un espace qu'ils avaient fortement investi affectivement. Ces ateliers sont plutôt investis par un public vivant dans les espaces alentours, enthousiaste des transformations, et y projetant des usages nouveaux. Les processus de mise en œuvre et de concertation laissent alors une place mineure à la mémoire des lieux et aux pratiques préexistantes.

Les projets de renaturation comme celui de la Bouillie sont des laboratoires où s'inventent de nouveaux rapports à la nature en ville. Mais ils révèlent aussi les limites de ces ambitions : derrière ces promesses de renouveau, les inégalités anciennes et nouvelles continuent de façonner les trajectoires de ces territoires hydro-sociaux. Comprendre ces dynamiques permet alors d'intégrer les enjeux qui entourent ces transformations nécessaires dans une transition juste.

« Les projets de renaturation comme celui de la Bouillie sont des laboratoires où s'inventent de nouveaux rapports à la nature en ville. Mais ils révèlent aussi les limites de ces ambitions : derrière ces promesses de renouveau, les inégalités anciennes et nouvelles continuent de façonner les trajectoires de ces territoires hydro-sociaux. »

[75] Les cinq ateliers sont « Sports et loisirs », « Mobilité », « Exploration et découverte de la nature », « Vie de proximité » et « Aménagement du territoire ».

**Quelle est la place des pratiques de renaturation dans les projets urbains et territoriaux ?
Comment se positionnent les aménageurs et les concepteurs face à la mise en débat de la renaturation dans l'arène politique ?
Ce dernier chapitre invite à imaginer, au travers d'exemples concrets, la renaturation des territoires de demain.**





PRATIQUES EN DÉBAT

Le Grand Chemin : penser la renaturation au prisme des continuités écologiques d'un territoire urbain

Retour sur une discussion croisée
chercheurs / opérationnels

Modération :

Claire Bach

Ingénieure chargée de la
recherche, Enia Architectes,
équipe de la Chaire
Transition Foncière

Intervenants :

Gwenaëlle d'Aboville

Urbaniste et architecte,
agence Ville Ouverte,
Maîtresse de conférences
associée à l'Ensa Paris-Est

Joffrey Lavigne

Doctorant en sciences de
l'information et de la com-
munication et en écologie,
Museum National d'Histoire
Naturelle, Centre d'écologie
et des sciences de la
conservation (CESCO) et
Centre de recherche sur
les liens sociaux (Cerlis)

Marie Puijalon

Directrice de projet
du Grand Chemin,
Établissement Public
Territorial Est Ensemble

Comment met-on en œuvre un projet de renaturation à l'échelle d'un territoire intercommunal ? Comment gouverner une telle démarche, en prenant à la fois en compte les caractéristiques biophysiques du territoire, l'articulation avec des opérations urbaines plus ponctuelles, et les conflits d'usage avec les populations ? Pour en discuter, un échange croisé entre Marie Puijalon, directrice du projet du Grand Chemin à Est Ensemble, Gwenaëlle d'Aboville, urbaniste à l'agence Ville Ouverte et Joffrey Elbert, doctorant au MNHN.

Le projet du Grand Chemin est un exemple concret de projet de renaturation, pensé sous le prisme des continuités écologiques et paysagères au sein d'un territoire urbain. Structurant pour le territoire, il allie stratégie de renaturation, amélioration de la qualité de vie, adaptation au changement climatique, et concertation avec les acteurs du territoire.

Le projet du Grand Chemin : un projet structurant pour l'est parisien

Le projet du Grand Chemin est porté par l'Établissement Public Territorial Est Ensemble. Le territoire sur lequel s'insère le projet est très carencé en espaces verts et très dense, et la moitié de ses habitants vit à moins de 500 mètres d'une autoroute. C'est également un territoire vulnérable aux effets du changement climatique, avec des sols très artificialisés et imperméabilisés, sujet aux inondations ponctuelles, avec une qualité de l'air particulièrement dégradée.

« L'usage est double : à la fois un outil pour les habitants du territoire, en augmentant l'accessibilité aux espaces verts, le projet permet aussi de recréer des corridors écologiques entre les parcs et les grands espaces verts. »

L'objectif est ainsi de transformer les espaces publics pour pallier le manque d'espaces verts par habitant, en créant la « promenade des hauteurs ». C'est tout d'abord l'idée d'une promenade, qui relie les grands espaces verts du territoire, sur la crête du plateau de Romainville. Celui-ci est constitué de grands espaces verts, liés à l'exploitation d'anciennes carrières de gypse sur les coteaux, devenues des zones incons-

tructibles transformées en forêts inaccessibles au public ou en parcs. La promenade des hauteurs permet de relier ces espaces verts et de donner accès à des vues sur le paysage. L'usage est double : à la fois un outil pour les habitants du territoire, en augmentant l'accessibilité aux espaces verts, le projet permet aussi de recréer des corridors écologiques entre les parcs et les grands espaces verts. C'est également un projet qui permet l'adaptation du territoire aux changements climatiques, en créant une canopée pour protéger des fortes chaleurs, et en désimperméabilisant et désartificialisant les sols pour une meilleure gestion des eaux pluviales et des risques d'inondation. Enfin, c'est un projet qui a pour ambition de mutualiser les espaces de déplacement. Dans une même rue, les usagers sont invités à repenser leur rapport au partage de l'espace public. La suppression de places de stationnement au profit d'espaces verts, et la suppression des trottoirs, mènent les usagers à partager une même voie centrale.

La stabilisation du tracé est toujours en cours – l'enjeu étant de trouver un accord sur les rues qui accueilleront le projet. La signature d'une charte d'objectifs et de gouvernance en 2022 entre les neuf maires du territoire d'Est Ensemble a permis de s'accorder sur les ambitions du projet. Ce consensus entre les neuf élus est représentatif de la dynamique d'apaisement enclenchée par le projet au sein du territoire.

Le projet est ainsi structurant d'un point de vue physique pour le territoire, au regard des surfaces mobilisées par le projet et du maillage entre les différents espaces, mais également d'un point de vue stratégique, créant un précédent de travail collectif autour de la transformation d'un territoire : un destin commun matérialisé spatialement, qui permet d'envisager dans d'autres lieux sa répliquabilité.

Mettre en pratique la renaturation : quelle adaptation aux caractéristiques territoriales ?

La notion de renaturation implique de penser la ville comme un milieu qui accueille une biodiversité. La nature dans les espaces urbains doit être entendue comme un milieu fonctionnel vivant. Le Grand Chemin est ainsi un ruban écologique, riche en lui-même par sa biodiversité, et qui s'enrichit aussi des différents milieux qu'il relie et qu'il entoure. Afin de déterminer la stratégie de renaturation à mettre en œuvre et les moyens à déployer, des outils d'aide à la décision ont été créés spécifiquement pour le projet. Les écologues ont choisi comme base la détermination d'espèces dites « déterminantes », c'est-à-dire présentes sur le territoire, et dont les besoins en matière de structures écologiques étaient insuffisamment couverts et pouvaient être améliorés par le projet du Grand Chemin. Un outil SIG a également été créé afin de répertorier sur le tracé les structures écologiques à privilégier pour chaque massif recréé. En se basant sur des informations sur l'environnement de

chaque zone de plantation (pH, géologie, type de mycorhize, luminosité, température), ces dispositifs ont permis d'identifier des palettes végétales et donc des listes d'espèces locales les plus adaptées au territoire.

La stratégie de restauration des sols dans le cadre du projet devait surtout répondre à un objectif de minimisation de l'impact carbone, en améliorant les sols en place, plutôt qu'en excavant et important de nouveaux sols. Le projet s'est également emparé du sujet de l'éclairage, en s'attachant à respecter la trame noire : afin de préserver la faune du territoire, les espaces nouvellement plantés ne sont pas suréclairés.

« La stratégie de restauration des sols dans le cadre du projet devait surtout répondre à un objectif de minimisation de l'impact carbone, en améliorant les sols en place, plutôt qu'en excavant et important de nouveaux sols. »

Une structure territoriale qui constitue un précédent pour la réalisation d'autres projets opérationnels

Au-delà des bénéfices directs du projet via la renaturation, le Grand Chemin est aussi un exemple de projet de territoire partagé par plusieurs communes. Il constitue ainsi un outil d'argumentation pour d'autres projets opérationnels qui s'appuient sur son tracé, explique Gwenaëlle d'Aboville, urbaniste à l'agence Ville Ouverte.

C'est le cas pour le projet urbain Gallieni-Canal à Bondy, d'une quarantaine d'hectares de part et d'autre du canal et de l'ex-RN3. Cette ancienne « route du meuble » est à 92 % imperméable. À Bondy, on compte 4 m² d'espaces verts par habitant. L'objectif du projet est de transformer cette entrée de ville commerciale en quartier à vivre, en insistant sur l'espace public, et les liens avec le canal. Il prévoit donc la création d'un parc le long du canal et la désimperméabilisation des sols. En redescendant vers le canal, le tracé du Grand Chemin peut rejoindre l'ancien bois de Bondy. Sur ce tracé, un site appartenant à l'hôpital Jean Verdier (AP-HP), qui organise son déménagement, se prête à la création du parc en bord de canal. La négociation avec l'AP-HP est un préalable à cet aménagement. Le propriétaire envisageait plutôt une valorisation sur la base d'une constructibilité future. La destination en futur parc dévalue le prix de vente de ce foncier, qui était un élément du financement du nouvel hôpital. Après négociations, le plan-guide final intègre 1,4 ha de terrain pour la création d'un parc, et la création de constructibilités nouvelles sur les deux autres parcelles appartenant à l'AP-HP pour compenser la perte de valeurs sur le premier terrain. Le rattachement à la figure du Grand Chemin, invoqué lors des négociations, a donné du poids aux arguments en faveur de la création d'un nouvel espace vert, doté d'une passerelle pour rejoindre le centre-ville, et permis de trouver un compromis.



[Fig. 14] Plan-Guide Gallieni-Canal, © Est Ensemble et Ville de Bondy, agence Ville Ouverte

« Le Grand Chemin est un exemple de projet de territoire partagé par plusieurs communes. Il constitue ainsi un outil d'argumentation pour d'autres projets opérationnels qui s'appuient sur son tracé. »

Penser la construction du projet avec les acteurs et habitants du territoire

Joffrey Lavigne, doctorant au Museum d'Histoire Naturelle, utilise la fiction comme un outil, afin d'accompagner le territoire de Plaine Commune dans la création de projets de renaturation. La notion de fiction, définie par Jean-Marie Schaeffer dans son livre « Pourquoi la Fiction » [76] comme « un exercice de feintise ludique partagé », regroupe plusieurs fonctions. Une fonction modélisante, celle de concevoir une réalité qui n'est pas encore là ; une fonction heuristique, celle de mettre à discussion des valeurs, des savoirs et des représentations ; une fonction spéculative, celle de se projeter sur le temps long, en mettant à l'épreuve des hypothèses ; et enfin une fonction politique, qui permet de penser un impensable, et de prendre conscience que la réalité qui se présente à nous n'est pas immuable, et qu'on peut la modifier. C'est principalement pour cette dernière fonction que la fiction peut être utilisée au sein de collectivités. Pour le territoire de Plaine Commune, le travail engagé concerne un quartier en réhabilitation urbaine, avec une volonté de renaturation et des interrogations sur les formes urbaines

[76] Schaeffer J.-M., *Pourquoi la fiction ?*, Seuil, 1999.

possibles et les types de natures envisageables. C'est au travers de l'exercice de la fiction, avec des écritures théâtrales, graphiques et littéraires, que les acteurs sont amenés à s'interroger et imaginer les formes que pourrait prendre le quartier du futur.

À l'échelle de la mise en œuvre d'un projet, l'acceptabilité par les bénéficiaires du projet est un enjeu majeur, pour limiter les conflits d'usage. Pour le projet du Grand Chemin, des profils-types de rues, en fonction du niveau de trafic et de la largeur de la voirie, ont été créés afin de servir de base de discussion pour travailler avec les habitants et habitantes des quartiers. À Montreuil, le processus de concertation a mené à l'organisation d'une réunion publique de restitution, de quatre arpentages, quatre ateliers avec les habitants et habitantes, et une réunion de restitution. La concertation a permis de recueillir les perceptions et opinions des habitants, et parfois même d'envisager la piétonisation de nouvelles rues non initialement incluses, devant l'engouement des habitants et le besoin de renaturation sur le territoire.

« C'est au travers de l'exercice de la fiction, avec des écritures théâtrales, graphiques et littéraires, que les acteurs sont amenés à s'interroger et imaginer les formes que pourrait prendre le quartier du futur. »



[Fig. 15] Image de synthèse d'un profil-type de rue du Grand Chemin à Bagnolet, 2024 © Agence TER

Un tel projet de territoire ne peut se concevoir sans les habitants : la mise en récit ou en fiction de la renaturation peut permettre d'appuyer le dialogue avec les populations, afin de limiter les conflits d'usage. Le passage de la notion de végétalisation à celle de renaturation est aussi un levier pour appréhender les caractéristiques biophysiques du territoire comme des opportunités, en adaptant le projet aux sols et non l'inverse.

Regard de concepteur

La renaturation comme matière à projet

Entretien conduit par

Mathieu Delorme

Paysagiste urbaniste,
Atelier Georges, directeur
de l'Ensa Paris-Est,
vice-Président de l'Uni-
versité Gustave Eiffel,
codirecteur de la Chaire
Transition foncière

Karim Lahiani

Paysagiste et urbaniste,
atelier Le Vent se lève!

Le concepteur, professionnel de la transformation spatiale, architecte, paysagiste ou urbaniste, joue un rôle clé dans le projet urbain : en dessinant les futurs espaces de vie, il transforme la ville et se situe à l'articulation avec le cadre réglementaire.

En s'invitant dans le projet de transformation spatiale, la renaturation interroge le travail et la posture des concepteurs. La mobilisation de ce concept dépasse parfois l'arène technique, les échanges entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, pour intégrer une arène politique. La renaturation devient un mot d'ordre politique, entre discours électoraux, demande habitante et oppositions locales, entre projets et contre-projets.

Cet entretien avec Karim Lahiani, urbaniste et paysagiste, lauréat du palmarès des jeunes urbanistes 2024, rend compte de la manière dont les concepteurs peuvent faire évoluer la pratique du projet, dans un souci d'appropriation du concept de renaturation.

Comment vous saisissez-vous de la question de la renaturation dans votre pratique de concepteur ?

J'ai monté mon atelier depuis deux ans en adoptant un positionnement qui replace l'écologie, radicale, au cœur des réflexions. Pour l'instant, l'atelier ne fait pas de maîtrise d'œuvre, dans un souci de prise de recul sur le métier de concepteur, sur la pratique d'urbaniste et de paysagiste. Une manière de penser la renaturation dans nos métiers est de l'envisager sous le prisme énergétique. La quantité d'énergie déployée depuis l'avènement de la société industrielle est sans commune mesure avec ce qu'elle a été dans toute l'histoire de l'humanité. Ce déploiement énergétique a des incidences sur notre manière de vivre, mais aussi sur les pratiques d'aménagement du territoire.

Cette dimension énergétique peut être reliée à la question du vivant. Dans nos sociétés modernes, l'énergie utilisée au quotidien, déployée de manière très rapide dans l'espace, a pour conséquence d'altérer les énergies vivantes, les systèmes vivants de nos milieux habités. La façon dont je pense le métier de paysagiste vise à l'inscrire dans une descente

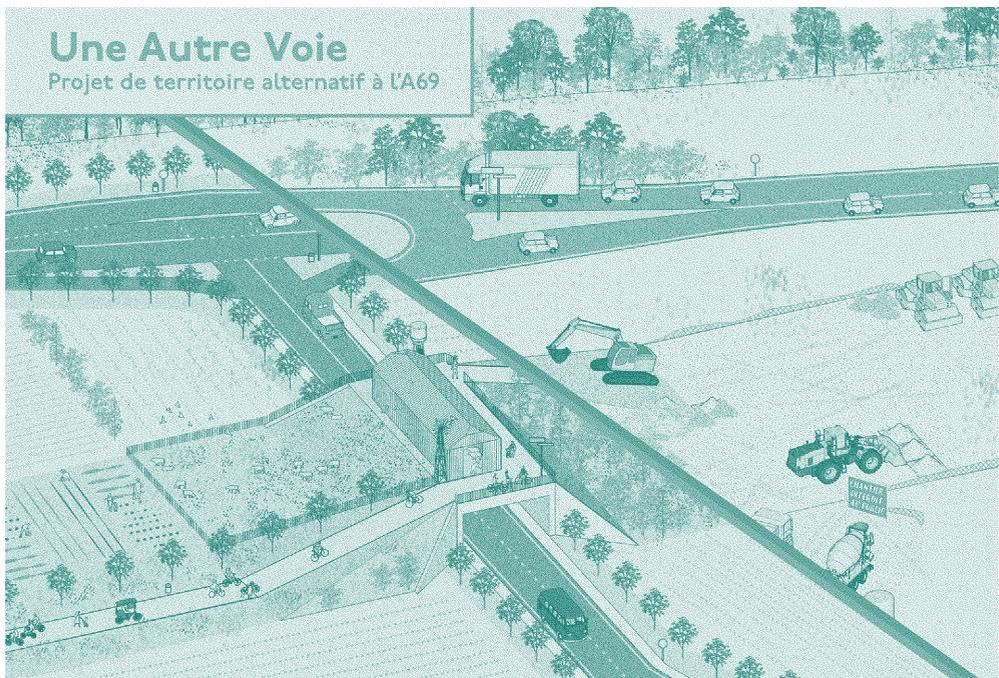
énergétique, qu'elle soit renouvelable ou fossile, dans l'objectif de rééquilibrer notre rapport aux énergies vivantes.

Cette idée s'incarne notamment dans un projet emblématique que j'ai pu mener ces deux dernières années, d'alternative à l'autoroute A69. Le projet initial porte un discours sur l'énergie qui témoigne d'une volonté de colonisation du paysage par l'énergie mécanique. Ce projet alternatif est né à un moment singulier, lorsque les expropriations ont eu lieu sur le tracé de la future autoroute, et que nous avons pu constater un arrêt des usages sur cette bande linéaire de 55km. Dans ce moment suspendu entre un ancien usage, agricole et forestier, et un futur usage de mobilité, nous avons vu se déployer sur le tracé toutes les forces vivantes du paysage, qui auraient pu conduire à des habitats de prairies sauvages, voire de forêts sur le temps long.

« Il faut envisager la question de la renaturation sous l'angle des imaginaires et des utopies. »

Le projet alternatif « Une Autre Voie » est né de l'imaginaire exprimé par ces énergies vivantes déployées dans l'espace, en tentant d'inverser le rapport de force entre cette énergie mécanique de la modernité et ces énergies vivantes. Il s'agit de construire de nouvelles alliances pour conduire ce foncier vers des usages qui tendent à réparer le territoire, à l'adapter aux enjeux futurs, à replanter à long terme les bocages, et à valoriser des pratiques paysannes.

Il faut envisager la question de la renaturation sous l'angle des imaginaires et des utopies : pour rendre désirable ce monde, nous avons la capacité, la sensibilité, le regard pour faire surgir de nouveaux imaginaires, de montrer des usages désirables de l'espace qui diffèrent de la trajectoire actuelle.



[Fig. 16] Projet Une Autre Voie, alternative à l'A69 © Le Vent se Lève!

Sur le projet « Une Autre Voie », en quoi ce souci d'appropriation du concept de renaturation a fait évoluer la pratique du projet ? Et sur d'autres projets ?

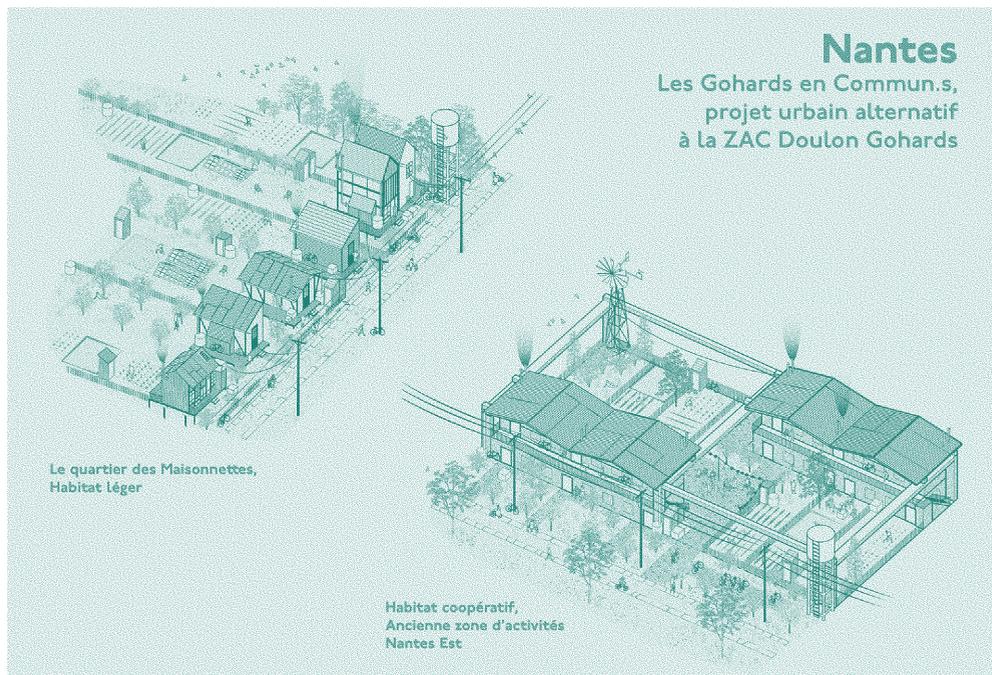
Nous pouvons identifier trois dimensions que nos métiers doivent se réapproprier. La dimension éthique tout d'abord, via une philosophie de l'écologie qui passe par le soin. La force poétique de nos métiers également, nous l'avons évoqué par les imaginaires : pouvoir réenvisager le réel sous un prisme qui redonne de la valeur à des espaces qui sont aujourd'hui détruits. Et enfin, il s'agit de se réapproprier la dimension politique de nos métiers. Il s'agit de sortir du vase clos des métiers de l'aménagement, dont les relations sont établies et très codifiées : un concepteur, un promoteur immobilier ou une commande publique, des élus ...

Nos pratiques sont pourtant éminemment politiques, ce que nous constatons dans tous ces espaces de la contestation. Dès que les projets sont mis sur la place publique, que des formes de contestation apparaissent, surgit alors la possibilité de parler démocratiquement et politiquement des projets. Dans les crises environnementales que nous vivons, le dissensus est une force : il crée un écart qui permet de faire surgir des alternatives. C'est pourquoi j'essaie à mon échelle d'accompagner des collectifs sur des projets et des contre-projets qui me tiennent à cœur.

« Dans les crises environnementales que nous vivons, le dis-sensus est une force : il crée un écart qui permet de faire surgir des alternatives. »

Au-delà du projet « Une Autre Voie », alternative à l'autoroute A69, j'ai eu l'occasion de travailler sur d'autres projets qui interrogent le rôle du concepteur dans l'aménagement. À Castres, j'accompagne un collectif qui lutte contre un projet d'extension d'un golf municipal sur le seul grand parc urbain de la ville, qui va l'amputer de la moitié de sa surface. Dans ce contexte, sont mises en tension plusieurs conceptions de ce qu'est la nature : la mairie considère qu'il ne s'agit pas d'artificialisation puisqu'elle prévoit de maintenir un espace « vert », le golf. Cet espace vert suppose pourtant une surmaintenance du paysage, dédiée à un usage unique et exclusif, et dont la gestion écologique n'est pas adaptée aux enjeux climatiques de notre époque. Face à cela, nous essayons d'inventer un projet qui conserve le parc et qui essaye de l'adapter – en pointant du doigt le caractère mortifère du projet de golf – aux enjeux climatiques de demain. Il s'agit de faire de cet espace, par effet miroir, un espace de prise de conscience des enjeux environnementaux à l'échelle de la ville, en imaginant par exemple des installations maraîchères en régie municipale.

Le projet des Gohards à Nantes peut également illustrer mon propos : il s'agit d'un projet de ZAC contesté qui prend place sur les dernières terres maraîchères de Nantes, et fait face à des contestations autour de l'artificialisation des terres. Dans le projet alternatif, nous avons cherché à interroger nos manières d'habiter l'espace, à faire évoluer nos représentations, en programmant davantage d'habitat léger notamment. Il s'agit aussi de questionner le périmètre de nos ZAC : nous avons aujourd'hui des zones sous-exploitées et fortement artificialisées dans les zones d'activités. Pourquoi ne pas en faire les périmètres principaux sur lesquels réinventer nos projets ? Ce projet nous a amené à inventer des imaginaires pour faire évoluer l'usage des terres agricoles, en repensant à la fois l'épaisseur de ces terres, leur valeur, et la réversibilité de leurs usages dans le temps.



[Fig. 17] Projet Les Gohards en Commun.s, alternatif à la ZAC Doulon Gohards, Nantes, © Le Vent se Lève !

Dans un tout autre contexte, je travaille également sur un autre projet, qui met en tension plusieurs visions du rôle du paysagiste. Il s'agit d'un projet d'extraction minière de diatomite dans le Massif central. Ce minéral rare est notamment utilisé pour des processus de filtration dans l'agro-industrie, et répond essentiellement à des usages non essentiels. En remontant la filière de la diatomite, nous constatons que cette chaîne de valeur ne sert pas de projet de territoire, elle s'y inscrit de manière très ponctuelle, dans un temps donné, dans une logique purement extractiviste. Ce chantier a été classé d'intérêt national, le gisement étant particulièrement rare. Pourtant, il est situé sur une zone humide, classée Natura 2000, qui constitue un des principaux points d'arrêt des oiseaux migrateurs en France.

Notre projet alternatif tente de montrer comment inventer un projet de territoire axé sur la reconversion des emplois existants, dans des filières économiques qui s'appuient sur le vivant, sur des ressources renouvelables qui ne s'inscrivent pas dans une obsolescence programmée. Nous nous appuyons sur l'imaginaire du patrimoine d'industrie, pour visibiliser la valeur écologique de cette narse et les bénéfices de sa protection.

« Nous constatons une tension entre différentes conceptions du métier de paysagiste : le paysagiste peut visibiliser les alternatives, mais il peut aussi participer au maquillage des écocides. »

Il est intéressant de constater que les carrières ne sont pas considérées dans la loi comme des espaces artificialisés, elles ne sont pas comptabilisées dans l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette). Des paysagistes sont ainsi mobilisés pour renaturer les lieux d'extraction lorsque l'activité arrive à son terme, participant ainsi à relativiser l'impact des extractions sur les territoires. Il s'agit d'une dérive importante, d'une instrumentalisation de nos métiers. Nous constatons une tension entre différentes conceptions du métier de paysagiste : le paysagiste peut visibiliser les alternatives, mais il peut aussi participer au maquillage des écocides.

Comment convaincre les acteurs territoriaux de mettre en pratique ces projets alternatifs ?

Il est difficile de se projeter sur des projets dont les luttes sont encore en cours. Concernant l'A69, si les élus en faveur du projet sont très visibles, un grand nombre d'élus locaux s'y opposent. Nous avons pu travailler avec des élus de certaines communes, autour d'un plan guide pour imaginer le futur de ces villages, dans une perspective d'autonomie alimentaire, d'évolution des mobilités, de renforcement de la solidarité en milieu rural. De nombreux élus locaux souhaitent prendre une autre trajectoire que celle proposée par le projet autoroutier.

Dans le cas du projet de Nantes, nous avons pu entamer un dialogue avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, qui essaye de redéfinir le projet initial. Nous constatons un effet de ces projets alternatifs, à la fois pour influencer les acteurs décisionnaires, mais aussi pour renforcer les mobilisations et les contestations. Au-delà de l'opposition à une trajectoire proposée, il est important de porter une vision cohérente et globale, celle d'un futur désirable. Il est important de mettre les projets sur la place publique en les mettant en débat, en faisant surgir des possibilités invisibilisées et qui doivent être mises au centre des préoccupations.



A teal-tinted photograph of a grassy field with a path leading into the distance. The path is a light-colored, slightly worn trail that curves gently through the grass. The grass is dense and appears to be a mix of different types, with some blades being longer and more upright than others. The overall scene is peaceful and natural.

CONCLUSION

Cette journée d'étude a tenu à interroger les conditions socio-spatiales d'une renaturation des territoires urbains, au-delà des aspects technico-scientifiques de la restauration des fonctions des sols.

La renaturation est un concept polysémique : au-delà de son utilisation réglementaire pour désigner des pratiques de refonctionnalisation des sols, le terme évoque dans l'imaginaire collectif des logiques de réintroduction d'espaces de nature – ou d'espèces sauvages – dans des milieux anthropisés. En cela, il fait écho à d'autres concepts utilisés en conservation de la nature, notamment le *rewilding*. Il s'agit en premier lieu de réinstaurer des espaces sauvages, dans une logique expansive, depuis les zones protégées, vers leurs marges. Ces dernières années, des expériences de réensauvagement commencent à s'appliquer aussi au tissu urbain, en exploitant ses marges et ses interstices. Cette approche, qui se distingue d'approches plus classiques de « végétalisation », renvoie à des processus écologiques spontanés, en promouvant des espaces urbains avec peu d'interventions humaines. La notion de renaturation, qui s'en approche, suppose une narration de la transformation de la ville, d'un milieu minéral à un milieu renaturé,

ensauvagé. Ce faisant, une multitude de récits s'appuient sur ce concept : « ville-nature », « ville-forêt » ou encore « ville-éponge ».

Au-delà des débats sémantiques, la mise en œuvre de la renaturation soulève des interrogations liées à son déploiement dans l'espace. Les pratiques mises en œuvre dans le cadre de la restauration des cours d'eau peuvent éclairer ces enjeux : les configurations foncières lors du reméandrage des cours d'eau peuvent être complexes, et le nombre d'interlocuteurs particulièrement important, face à des acteurs de la restauration encore peu outillés. Au-delà des enjeux de maîtrise foncière, la renaturation, pensée à l'échelle territoriale, doit reposer sur une métrique commune, aujourd'hui difficilement établie. La mesure des processus de désartificialisation et de renaturation fait face à des limites importantes et de nombreux biais d'observation. Au-delà des stratégies liées au ZAN, la renaturation doit avant tout se penser en articulation avec les stratégies écologiques locales, dans une logique de projet de territoire.

Si la renaturation a des incidences spatiales, elle a aussi des conséquences sociales, sur les acteurs qui contribuent à produire la nature en ville,

mais aussi sur les populations qui en bénéficient ou en sont exclues. La renaturation des espaces urbains peut être pensée comme un véritable outil de santé publique, permettant de participer au bien-être des citoyens, dans une approche par le soin. Les acteurs de la renaturation sont aussi ceux qui participent à la production de nature en ville, comme les jardiniers des jardins collectifs, qui participent à restaurer des sols dégradés ou pollués. Les opérations de renaturation peuvent aussi contribuer à exclure certaines populations, en sélectionnant les usages et les populations qui y sont jugées légitimes.

La renaturation devient un mot d'ordre politique, mobilisé par les collectivités territoriales pour mettre en œuvre des projets de territoire, comme celui du Grand Chemin à Est Ensemble. Le passage du concept de renaturation d'une arène technique à une arène politique interroge également la posture des concepteurs, paysagistes, urbanistes ou architectes : certains comme le paysagiste Karim Lahiani (atelier Le Vent se Lève !) font le choix de mettre en lumière des contre-projets portés par des collectifs citoyens.

Au-delà des enjeux techniques et scientifiques, la renaturation des sols et des territoires soulève

donc des questions de spatialisation, de mise en œuvre sur les territoires et d'appropriation par les populations concernées. Si le sol est un habitat pour les êtres vivants, il est aussi un objet politique !

Par l'équipe de la Chaire Transition foncière

BIBLIOGRAPHIE

Barragan-Jason G., Loreau M., de Mazancourt C., Singer M. C., et Parmesan C. « Psychological and physical connections with nature improve both human well-being and nature conservation: A systematic review of meta-analyses. » *Biological Conservation*, 277, 2023 : 109842.

Barraud R., « Rivières du futur, wild rivers ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 10, 2011.

Barraud R. et Germaine M.-A., *Démanteler les barrages pour restaurer les cours d'eau – Controverses et représentations*. Quae, 2017.

Belleil J., « Les dimensions foncières de l'action publique environnementale. Le cas de la restauration écologique des milieux naturels dans le bassin de la Loire. » Communication orale, Colloque Fonciers en débat, *Adapter les stratégies foncières aux dynamiques liées à l'eau*, Le Mans, 4 juillet 2023.

Boelens R., Vos J., Hoogesteger E., Benavides F., Chicon R., and Zwartveen M. « Water-Grabbing and the Politics of an Emerging Right to Water ». *Water International* 41 (1): 1–20, 2016.

Bonhomme, M. « Les figures du discours : entre sémiotique et stylistique ». In *Stylistiques ?*, édité par Judith Wulf et Laurence Bougault. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2010.

Bonnefond M. et Fournier M., « Maîtrise foncière dans les espaces ruraux. Un défi pour les projets de renaturation des cours d'eau », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 334, 2013 : 55-68.

Bonnefond M., Desrousseaux M., Le Calvez C., Fournier M., Botrel E. et Servain-Courant S. « Restauration écologique des milieux aquatiques : la transaction foncière dans les faits. Etudes de cas sur le Cher, la Dronne, la Dordogne et la Reysouze », in *Action publique foncière et protection des milieux naturels. Une instrumentation territorialisée ?*, Coll. Espaces et Territoires, Presses Universitaires de Rennes, 2023.

Bonthoux S. et Chollet S. « Wilding cities for biodiversity and people: a transdisciplinary framework. » *Biological Reviews*, 99(4), 2024 : 1458-1480.

Bourdeau-Lepage L., « Mesurer le bien-être sur un territoire », *Mondes sociaux*, 30 juin 2019.

Bourdeau-Lepage L., « Et si le bien-être façonnait les politiques publiques à Paris », *Seminarul geografic international Dimitrie Cantemir*, Universitatea Alexandru Ioan Cuza, 27-29 octobre Iasi, Roumanie, 2023.

Bourdeau-Lepage L. et Rolland L. « Explorer le bien-être sur les territoires. Avancées méthodologiques et création de connaissances », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 5, 2023 : 5-24.

Bourdeau-Lepage L. et Wiesztort L. « Pratiques et attentes citoyennes de nature(s) en ville. Enquête sur les parcs et jardins publics de Lyon », in Bourdeau-Lepage L. *Nature en ville. Désirs et controverses*, Editions La Librairie des Territoires, 64-75, 2017.

Brun M. et Pietro F. D. « Les friches urbaines: vers une reconnaissance de la nature spontanée dans les politiques locales? Etude de cas dans deux agglomérations ligériennes. » *Dynamiques environnementales. Journal international de géosciences et de l'environnement*, (47), 2021 : 39-62.

Carver S., Convery I., Hawkins S., Beyers R., Eagle A., Kun Z., Van Maanen E., Cao Y., Fisher M., Edwards S. R., Nelson C., Gann G. D., Shurter S., Aguilar K., Andrade A., Ripple W. J., Davis J., Sinclair A., Bekoff M., Noss R., Foreman D., Pettersson H., Root-Bernstein M., Svenning J.-C., Taylor P., Wynne-Jones S., Featherstone A. W., Fløjgaard C., Stanley-Price M., Navarro L. M., Aykroyd T., Parfitt A., et Soulé M. « Guiding principles for rewilding ». *Conservation Biology*, 35(6), 2021 : 1882-1893.

Clergeau P., Croci S., Jokimäki J., Kaisanlahti-Jokimäki M. L., et Dinetti M. « Avifauna homogenisation by urbanisation: analysis at different European latitudes. » *Biological conservation*, 127(3), 2006 : 336-344.

Costemalle V. « Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines ». *INSEE*, 2020.

Deparis M., Legay N., Isselin-Nondedeu F. et Bonthoux S. « How managers and city dwellers relate to spontaneous vegetation in cities: Towards an integrative approach. » *Urban Forestry & Urban Greening*, 82, 2023, 127876.

Fournier M. et Bonnefond M. « Les zones d'expansion des crues dans le projet urbain : comment gouverner la multifonctionnalité de ces zones humides aux franges des villes ? Le cas de l'île Saint-Aubin (Angers) ». *Sud-Ouest européen*, n° 47, 2019.

Fraser C. *Rewilding the World: Dispatches from the Conservation Revolution*. New York : Metropolitan Books, 2009.

Galligan C., « Une voix différente. Un regard prospectif à partir du passé », in Paperman P. et S. Laugier (dir.) *Le souci des autres. Ethiques et politique du care*, Paris, Edition de l'EHESS, 37-50, 2011.

Guerrin, J. *Une inondation négociée ? Politisation d'un risque naturel sur le Rhône*. Thèse de doctorat en science politique, Université de Montpellier 1, 2014.

Holmgren D. *Future Scenarios: How communities can adapt to Peak Oil and Climate Change*. Green Books, 2009.

Holmgren D. *Comment s'orienter ? Permaculture et descente énergétique*. Editions Wildproject, 2023.

Houston D., Hillier J., MacCallum D., Steele W. et Byrne J. « Make kin, not cities! Multispecies entanglements and 'becoming-world'in planning theory. » *Planning theory*, 17(2), 2018 : 190-212.

Jalenques P. « Étude sémantique du préfixe RE en français contemporain : à propos de plusieurs débats actuels en morphologie dérivationnelle ». In: *Langue française*, n°133, 2002 : 74-90.

James P., Banay R. et Hart J. Laden F. « A Review of the Health Benefits of Greenness », *Current Epidemiology Reports*, 2, 131–142, 2015.

Jeanneret Y., « L'optique du sustainable : territoires médiatisés et savoirs visibles », *Questions de communication*, 17, 2010.

Jégou A. « Les géographes français face au développement durable. » *L'Information géographique*, Vol. 71(3), 2007 : 6-18.

Kowarik I. « Herbert Sukopp – an inspiring pioneer in the field of urban ecology. » *Urban Ecosyst* 23, 2020 : 445–455.

Krieg-Planque A. « La formule "développement durable" : un opérateur de neutralisation de la conflictualité ». *Langage et société*, n° 134(4), 2010 : 5-29.

Le Calvez C., Bonnefond M., Morandi B. et Servain S., « L'action foncière dans la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Cas d'étude sur les bassins versants de la Dronne et de la Reyssouze », *Géocarrefour* 96, n° 1, 2022.

Le Lay Y.-F. et Piégay H., « Le bois mort dans les paysages fluviaux français : éléments pour une gestion renouvelée », *L'Espace géographique* 36, n° 1, 2007 : 51-64.

Lefève C., « La philosophie du soin », *La Matière et l'esprit*, n° 4, Université de Mons-Hainaut, 25-34, 2006.

Lévêque C., *Quelles rivières pour demain ? : réflexions sur l'écologie et la restauration des cours d'eau*. Quae, 2016.

Madl L. « Renaturation ou restauration des sols ? Définitions et enjeux sémantiques », *Cahier n°1 : Restaurer les fonctions des sols ? Approches scientifiques et perspectives interdisciplinaires*, Chaire Transition Foncière, 2024, p. 23.

Manusset S. « Les espaces de nature : un nouvel outil des politiques de santé publique ? », *Environnement Risque & santé*, 14, 313-320, 2015.

Marco A., Bertaudière-Montès V., Deschamps-Cottin M., Robles C., Lafont-Schwob I. et Vila B. « Dix années de recherche en écologie urbaine sur la ville de Marseille : pour quels enseignements disciplinaires ? » Dans *Quand les sciences de la nature entrent en ville* J. Salomon Cavin et C. Granjou, Éditions de l'Université de Grenoble, collection Ecotopiques, 2021.

Marot S. *Prendre la clef des champs. Agriculture et architecture*. Editions Wildproject, 2024.

Martyn P. et Brymer E. « The relationship between nature relatedness and anxiety. » *Journal of health psychology*, 21(7), 2016 : 1436-1445.

Maurel L. « La propriété privée au secours des forêts ? », *Terrestres – Revue des livres, des idées et des écologies*, n°15, 2020.

McKinney M. L. « Urbanization as a major cause of biotic homogenization. » *Biological conservation*, 127(3), 2006 : 247-260.

Morandi B., Piégay H., et Vivier A., « Restauration de cours d'eau en France : comment les définitions et les pratiques ont-elles évolué dans le temps et dans l'espace, quelles pistes d'action pour le futur ? », *Agence Française pour la Biodiversité*, 2018.

Morizot B. *Raviver les braises du vivant*. Arles : Actes Sud, 2020.

Narcy J.-B., *Pour une gestion spatiale de l'eau: comment sortir du tuyau?* Peter Lang, 2004.

Noss R. « The wildlands project. Land conservation strategy ». *Wild Earth, special issue : the Wildlands project*, 1992 : 10-25.

Paperman P. et S. Laugier (dir.), *Le souci des autres. Ethiques et politique du care*, Paris, Édition de l'EHESS, 2011.

Paysant G., *Approche géographique des trajectoires paysagères des hydro-systèmes secondaires de l'ouest de la France - Études de l'Aubance et du*

Couasnon en contexte ligérien, Thèse de doctorat en géographie, Université d'Angers, 2019.

Pelluchon C., « L'éthique des vertus : une condition pour opérer la transition environnementale », *La pensée écologique*, vol. 1, 1, 2017.

Perrier-Cornet P., *Repenser les campagnes*. Éditions de l'Aube, 2002.

Pierron J. -P., *Philosophie du soin. Économie, éthique, politique et esthétique*, Paris, Hermann, 2021.

Pinol J.-L. et Walter F., *La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Histoire de l'Europe urbaine*, 4., Éditions du Seuil, 2019.

Pope A. *Inverse Utopia: Urbanism and the Great Acceleration*. Birkhauser, 2024.

Schaeffer J.-M., *Pourquoi la fiction ?*, Seuil, 1999.

Seastedt T., Hobbs R. J. et Suding K. N. « Management of novel ecosystems: are novel approaches required? » *Frontiers in Ecology and Environment* 6, 2008 : 547-53.

Sjerp De Vries R., Verheij P., Groenewegen P., Spreeuwenberg P., « Natural environments-healthy environments? An exploratory analysis of the relationship between greenspace and health », *Environment and Planning A*, 35, 10, 1717–1731, 2003.

Torre A. et Wallet F., *Les enjeux du développement régional et territorial en zones rurales*. L'Harmattan, 2013.

Tournier M., « Les deux préfixes d'un certain discours politique », *Propos d'étymologie sociale*. Tome 2 : Des mots en politique, ENS Editions, 2004 : 61-63.

Tree I. *Wilding – The return of nature to a British farm*. London : Picador, 2018.

Van Patter L. E. « Toward a more-than-human everyday urbanism: rhythms and sensoria in the multispecies city. » *Annals of the American Association of Geographers*, 113(4), 2023 : 913-932.

Wilson E. O. *Half-Earth: Our Planet's Fight for Life*. Liveright Publishing Corporation, 2016.

Worms F., *Soin et politique*, Paris, PUF, 2012.

Yang B.-Y., Zhao T., Hu L.-X., Browning M. H.E.M., Heinrich J., Dharmage S. C., Jalaludin B., Knibbs L. D., Liu X.-X., Luo Y.-N., James P., Li S., Huang W.-Z., Chen G., Zeng X.-W., Hu L.-W., Yu Y., et Dong G.-H., « Greenspace and human health: an umbrella review », *Innovation*, 2(4): 100164, 2021.

INDEX DES FIGURES

- [Figure 1]** Schéma inspiré des 4 scénarios futurs de David Holmgren (2008)
- [Figure 2]** Scénario d'incorporation © Martin Étienne, exposition Prendre la Clé des Champs : Agriculture et Architecture
- [Figure 3]** Scénario de négociation © Martin Étienne, exposition Prendre la Clé des Champs : Agriculture et Architecture
- [Figure 4]** Scénario d'infiltration © Martin Étienne, exposition Prendre la Clé des Champs : Agriculture et Architecture
- [Figure 5]** Scénario de sécession © Martin Étienne, exposition Prendre la Clé des Champs : Agriculture et Architecture
- [Figure 6]** Développement non intentionnel de la végétation à Blois © Sébastien Bonthoux
- [Figure 7]** Changements des pratiques de gestion des espaces de verts des grands ensembles et du Parc de l'Arrou, Blois © Sébastien Bonthoux
- [Figure 8]** Liuzhou Forest City (Chine) : image de synthèse (2017) © Stefano Boeri Architetti
- [Figure 9]** Illustration d'un des projets lauréats pour l'aménagement du quartier Pirmil - Les Isles à Nantes © CIF – ATELIER DU ROUGET SIMON TEYSSOU – ATELIER BELENFANT-DAUBAS
- [Figure 10]** Parc Clichy Batignolles Martin Luther King Paris 17^e, 18 mai 2018 © Guillaume Voiseau
- [Figure 11]** Espace non fauché de la rue Charles Moureux à Paris 13^e, le 21 juin 2019 © Lise Bourdeau-Lepage
- [Figure 12]** La Bouillie en 2006, avant la désurbanisation © Agglomération de Blois, Philippe Lavallant, utilisé par l'Atelier de l'Île (2010)

- [Figure 13] Invitation à participer aux ateliers participatifs de la Bouillie © Jérôme Cardinal, 2021
- [Figure 14] Plan-Guide Gallieni-Canal © Est Ensemble et Ville de Bondy, agence Ville Ouverte
- [Figure 15] Image de synthèse d'un profil-type de rue du Grand Chemin à Bagnolet, 2024 © Agence TER
- [Figure 16] Projet Une Autre Voie, alternative à l'A69 © Le Vent se Lève!
- [Figure 17] Projet Les Gohards en Commun.s, alternatif à la ZAC Doulon Gohards, Nantes © Le Vent se Lève!

CRÉDITS DES IMAGES

Première de couverture Mélanie Piat
Photo d'ouverture Jean-Yves Le Tetour
Préface Lise Bourdeau-Lepage
Édito Zoé Raimbault
Concepts et imaginaires Sébastien Bontoux
Territorialiser la renaturation Zoé Raimbault
Renaturer pour qui? Gwenaëlle d'Aboville
Pratiques en débat Gwenaëlle d'Aboville
Conclusion Zoé Raimbault

Renaturer les territoires : quelles échelles, quels acteurs ?

Cette publication donne suite à la journée d'études du 12 décembre 2024 organisée par la Chaire Transition foncière à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

La Chaire Transition foncière est un projet partenarial de recherche soutenu par l'Institut de la Transition foncière, la Fondation Université Gustave Eiffel, l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts et Consignations, AREP et Nhood. Elle bénéficie de l'appui scientifique de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Est et de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.

Direction scientifique Mathieu Delorme, Youssef Diab

Coordination éditoriale Zoé Raimbault

Auteurs et intervenants de la journée d'étude Claire Bach, Régis Barraud, Jean Bénét, Mathieu Bonnefond, Sébastien Bonthoux, Lise Bourdeau-Lepage, Jérôme Cardinal, Gwenaëlle d'Aboville, Mathieu Delorme, Youssef Diab, Marie Fournier, Thibaut Guigue, Jean Guiony, Karine Hurel, Karim Lahiani, Joffrey Lavigne, Sébastien Marot, Marie Pujalon, Ana-Cristina Torres.

Pour chaque article, les noms des auteurs sont mentionnés par ordre alphabétique.

Conception graphique Mélanie Piat

Impression Juin 2025 à l'Ensa Paris-Est
(12 avenue Blaise Pascal, 77420 Champs-sur-Marne)

© Chaire Transition foncière